

n°4

# La Gazette des Bordes

Bulletin municipal des Bordes-sur-Arize

Décembre 2017

*“La vraie générosité envers l’avenir consiste à tout donner au présent”.* **Albert Camus**



Mairie des Bordes-sur-Arize • Horaires d’ouverture :  
Lundi à vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 18 h • samedi 9 h - 12 h

**05 61 69 92 03**  
mairielesbordessurarize@orange.fr

## Sommaire

Edito du Maire .....	<b>3 &amp; 4</b>	Intercommunalité .....	<b>28 à 34</b>
Rélexion sur notre histoire commune .....	<b>5 &amp; 6</b>	Fête locale .....	<b>32 &amp; 33</b>
Budget .....	<b>7 à 10</b>	Vivre ensemble .....	<b>35 &amp; 37</b>
Investissements .....	<b>11 à 13</b>	Incivilités .....	<b>38</b>
Finances .....	<b>14 &amp; 15</b>	Jeunesse .....	<b>39</b>
Cour des Comptes .....	<b>16 &amp; 17</b>	Histoire .....	<b>40</b>
Education .....	<b>18 &amp; 19</b>	Vie communale .....	<b>41 à 43</b>
Culture .....	<b>20 à 22</b>	Etat civil .....	<b>44</b>
Curiosités .....	<b>23</b>	L'eau vive .....	<b>45 &amp; 46</b>
Animations .....	<b>24</b>	Ruines .....	<b>47</b>
Foire d'Automne .....	<b>25</b>	Poésie .....	<b>48 à 51</b>
Energie propre .....	<b>26 &amp; 27</b>	Transition énergétique .....	<b>52 &amp; 53</b>
		Les Bordes .....	<b>54 &amp; 55</b>

### La Gazette des Bordes sur Arize

Directeur de la publication : Gilles DE SAINT BLANQUAT

Siège de la publication : Mairie des Bordes sur Arize - 05 61 69 92 03

Comité de rédaction :

Gilles DE SAINT BLANQUAT (maire), Dominique DUFOSSÉ (adjoint à la communication)

Sèverine COMMENGE (adjointe), Serge KOSMINSKY (rédacteur en chef)

Sébastien LE FOLGOC (secrétaire général), Pascale HALEY REVERT, Bernard DÉJEAN

Textes, analyses et commentaires : les membres du conseil municipal

Photographies : Bernard DÉJEAN, Pascale HALEY REVERT, D.R.

Documentation : le secrétariat de mairie

Maquette et impression : IPS Imprimerie (05 61 05 28 00) Saint Jean de Verges

### Les agents municipaux

Sébastien LE FOLGOC (secrétaire général), Viviane BONASTRE, Thierry DEDIEU,

André DONDERO, Dominique ESCODA, Loréna GOMEZ DEL POZO,

Jérôme HUGUET, Lionel MIGLIORINI, Isabelle PONS, Nathalie DE ROBERT, Sabine SAURON.

**Photos de couverture (gauche à droite et haut en bas) : pompe mécanique aux Bordes, mare aux néphars des Bourrets, puit couvert des Baurrets, puit couvert du chemin des Serres, l'Arize et son pont, la fontaine de Pignot.**

## Comme des bœufs au labour, comme des avants dans la mêlée...

Nous avons hérité de la précédente municipalité un certain nombre d'équipements qui sont des sources de revenus, mais ce sont aussi des sources de dépenses, car apparemment rien n'a été prévu pour le fonctionnement, la sauvegarde, l'entretien et la rénovation de ce patrimoine. La tâche à laquelle nous sommes attelés comme des bœufs au labour, c'est le projet de retaper les Bordes, faire fonctionner ses équipements, et désormais la centrale photovoltaïque fonctionne à plein rendement (voir p 26 et 27). Mais il faut le faire tout en refroidissant un moteur financier en surchauffe. Je vous invite à parcourir les pages budgétaires (p 7 à 10). Vous qui ne trouveriez pas cette lecture exaltante, lisez quand même attentivement la liste des investissements de cette année, il faut en particulier re-équiper la commune en matériel (p 11). Visitez le Centre médical qui fait maintenant peau neuve.

La Cour régionale des comptes nous a fait un certain nombre de recommandations que nous nous efforçons de suivre. Ce n'est pas évident, vu le volume des affaires de la commune, et dans le contexte actuel : baisse des dotations de l'Etat, fusion des communautés de communes de l'Arize et de la Lèze, restructurations de toutes sortes que la loi NOTRe a entraînés,



dématérialisation, changements politiques et autres.

Ce grand chambardement et ses contraintes ne nous empêchent pas de creuser notre sillon, de faire la fête et de nous cultiver: faire vivre le centre culturel (p 20 à 22), et la vie culturelle en général avec nos partenaires dont le réseau se tisse, autour des rendez-vous, la St-Jean, la fête du village, la foire d'automne, En plein'Art, les concerts et les conférences, l'activité des associations locales, le marché de Noël. L'aire de jeux du Pré commun va être rénovée (p 39), et les travaux des jardins partagés, malgré de multiples obstacles et retardements, vont commencer (p 35).

L'école reste et restera une de nos priorités. Cette année est marquée par le changement de cantine et la reconstruction du préau (p 18 à 19).

La construction de la nouvelle Communauté de communes Arize-Lèze donne lieu à un formidable travail de commissions, à de très nombreux débats en assemblée, et le génie administratif français aidant, une multitude de délibérations à prendre: organisation des travaux de voirie, transfert des charges et compétences, collecte des ordures, et choix du futur délégataire de service public pour l'enfance et la jeunesse (ce sera finalement Léo Lagrange), entre autres. Voyez comment marchent toutes les structures de coopération intercommunale (p 28 à 34).

Nous investir dans la vie de nos syndicats intercommunaux est une nécessité. Ainsi nous

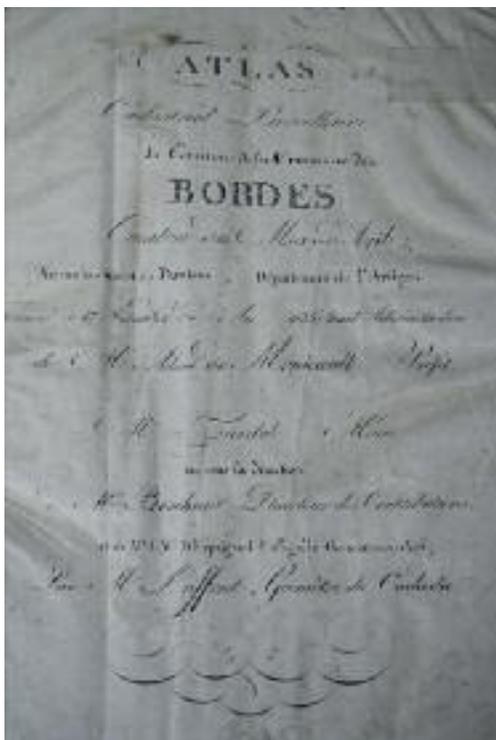
serons parmi les premiers bénéficiaires des chantiers du SMBVA sur le lit de l'Arize et des ruisseaux de la commune. Voir p 45.

Le contrôle de l'assainissement non collectif par le SMDEA a provoqué une levée de boucliers compréhensible. Selon le plan prévu par l'ancienne municipalité, à l'heure actuelle tous ceux qui peuvent être raccordés au tout à l'égout devraient l'être. Mais le SMDEA est chargé du contrôle technique de l'assainissement de l'eau. Alors ?

Enfin plusieurs pages de cette gazette vous convient à réfléchir sur notre citoyenneté et notre vivre ensemble. Il faut parler des incivilités de quelques uns (voir les photos), du respect et du partage de l'espace public (p 36), des bruits qui courent (p 37), mais surtout : bien faire et construire notre vivre ensemble. Vous êtes invités à vous ancrer dans l'histoire de notre village et ses grands hommes (Napoléon Peyrat, p 48 et 49, et Fernand Igres, p 50 et 51), participer à l'agrément de notre vie dans un village où tout le monde se connaît et se dit bonjour, devenir partie prenante de notre vie communale au fil de l'eau et des ruisseaux (p 45 et 46), bref vous engager dans l'histoire de notre commune et ses projets d'avenir,

Pour une lecture attentive, bienveillante et vigilante.

GSB



Cadastre des Bordes datant de 1835

**Le Maire  
et l'ensemble  
du Conseil Municipal  
vous adressent  
leurs Meilleurs Vœux  
pour l'année 2018**

# Accueil mutuel et avenir en commun

## **Puis-je partager avec vous mon principal souci, dans cette mandature ?**

Non, mon principal souci n'est pas l'héritage de mon prédécesseur. Nous avons hérité de la précédente municipalité un certain nombre d'équipements qui sont certes des sources de revenus, mais qui sont aussi des sources abondantes de soucis et de dépenses, car apparemment rien n'a été prévu pour le fonctionnement, l'entretien, la sauvegarde et la rénovation de ce patrimoine. C'est un très gros souci, et beaucoup de travail. Mais ce n'est pas mon plus grand souci.

Ce n'est pas non plus d'avoir à régulariser tout ce qui doit l'être, au risque d'en fâcher quelques uns, bénéficiaires d'une situation de fait, de passe-droit, du laissez-faire ou de l'absence de règlements et de conventions.

Le respect de l'espace public nous préoccupe, le préserver et le mettre en valeur nous occupe.

Il y a aussi la complexité administrative française. Elle a ses justifications : il faut bien mettre de la logique et de la morale dans notre pagaille et roublardise gauloise. Par ses procédures strictes elle contrôle, complexifie et retarde plus que nous le voudrions la réalisation de nos projets. Mais nous avons été élus pour être réglos.

Je pourrais allonger la liste de tout ce qui nous occupe et préoccupe, mais tout cela c'est le boulot d'une municipalité.

Mais sortons un peu le nez du guidon. Qu'est-il en train de se passer autour de nous ? Que deviennent notre pays et notre micro-région ? Dans quelle histoire sommes-nous entraînés ? Le monde rural, avec ses villages et ses champs, sa tranquillité, sa vie sociale, le monde rural traditionnel n'existe plus. L'arrivée en masse des tracteurs et des emprunts, autour de 1960, puis ce qu'on a appelé « le retour à la terre », les résidences secondaires, la mécanisation de l'agriculture qui a réduit à presque rien la proportion d'agriculteurs dans la population globale, la fin des grands travaux des champs et des fermes en commun, la mobilité de la population, l'arrivée de ceux qui viennent chercher à la campagne une vie plus authentique et tranquille, l'arrivée de citadins de tous quartiers des villes et de toutes classes sociales, tout cela a complètement transformé non pas le pays, mais notre manière de l'habiter et d'y vivre.

Le paysage n'a pas changé, mais nous, la population des Bordes, oui.

Dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les gens du pays se lamentaient ici comme partout de la désertification des campagnes. Or dans les vallées de l'Arize et de la Lèze, sur le territoire de l'actuelle Communauté de communes, au cours du dernier quart du 20<sup>ème</sup> siècle la population a recommencé à augmenter. Quand ma famille et moi sommes revenus nous installer dans le pays en 1979, nous nous sommes battus pour garder ouverte l'école. Il y avait 7 élèves. Et maintenant...

Le problème fondamental des Bordes actuellement, souci et défi, c'est la mixité sociale et culturelle dans laquelle il nous faut apprendre à vivre. Le fond encore vivace de société rurale a énormément évolué dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, et il devient démographiquement minoritaire dans la nouvelle ruralité ou "rurbanité" comme le disent certains, mélange de culture rurale et urbaine .

Désormais, la commune des Bordes est peuplée de gens qui viennent de partout. Nous devenons la grande banlieue de Toulouse. Il faut voir cette réalité en face.

J'aimerais rappeler aux "anciens" des Bordes que ce petit pays d'Ariège a accueilli des Italiens, des Espagnols, des agriculteurs venant d'autres régions de France, des Français d'Algérie, et tant d'autres "étrangers" venus d'ailleurs! Après un certain temps de méfiance, souvenez-vous, s'ils ne faisaient pas les fiers et s'ils disaient bonjour en souriant, s'ils n'étaient pas fainéants au travail ni manchots à la pétanque, et s'ils savaient bavarder de tout et de rien, ils étaient adoptés.

Ne pas faire les fiers et dire bonjour, c'est toujours valable, et pour tout le monde, Ariégeois "de souche" et nouveaux venus. Mais apparemment les choses ne sont aujourd'hui pas si simples, le monde autour de nous a changé. Le chômage de masse, les problèmes de l'éducation et de la transmission des valeurs, l'individualisme, l'intérêt personnel qui passe avant tout, la télé et la culture de masse, la mobilité, l'insécurité, l'incivilité, etc sont des réalités qui s'imposent sur tous les territoires, même les plus protégés. Et protégés, nous ne le sommes plus.

Maintenant, dans la proximité, la communalité que nous vivons, c'est notre devoir de faire face à ces problèmes ensemble. Même de passage, vous êtes citoyens des Bordes, avec les responsabilités que cela comporte. Imaginons ensemble la vie qui va avec cette citoyenneté. Tout le monde a un droit égal à vivre aux Bordes mais ce n'est pas le droit d'en faire n'importe quoi, sans tenir compte des autres. Le projet serait de faire des Bordes un lieu vivant, social, convivial, d'où personne ne serait exclu, tout le monde accueilli.

Pour ma part, je serai toujours ouvert à l'échange, au débat, aux idées neuves, à l'invention de nouvelles manières de vivre ensemble. De nouvelles traditions et règles de vie sociale sont en construction. C'est à tous et chacun de participer à cette construction.

GSB



# Le budget de la Commune en 2017

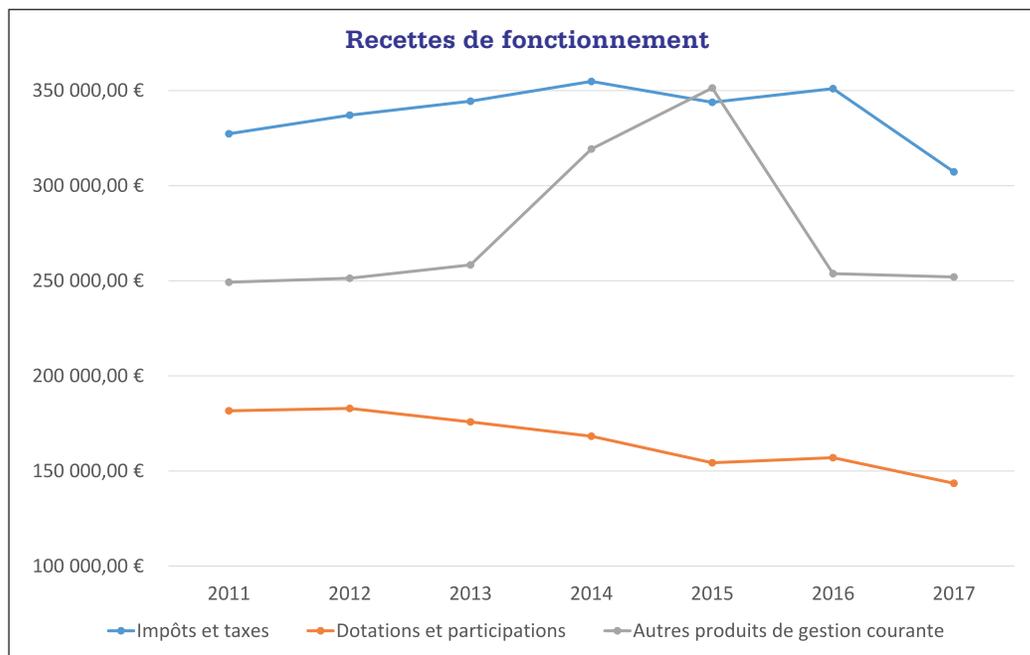
Le budget d'une Commune se divise en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement. La première retranscrit toutes les opérations comptables liées à l'exercice du service public municipal, la seconde retranscrit les opérations comptables liées à l'équipement de la Commune.

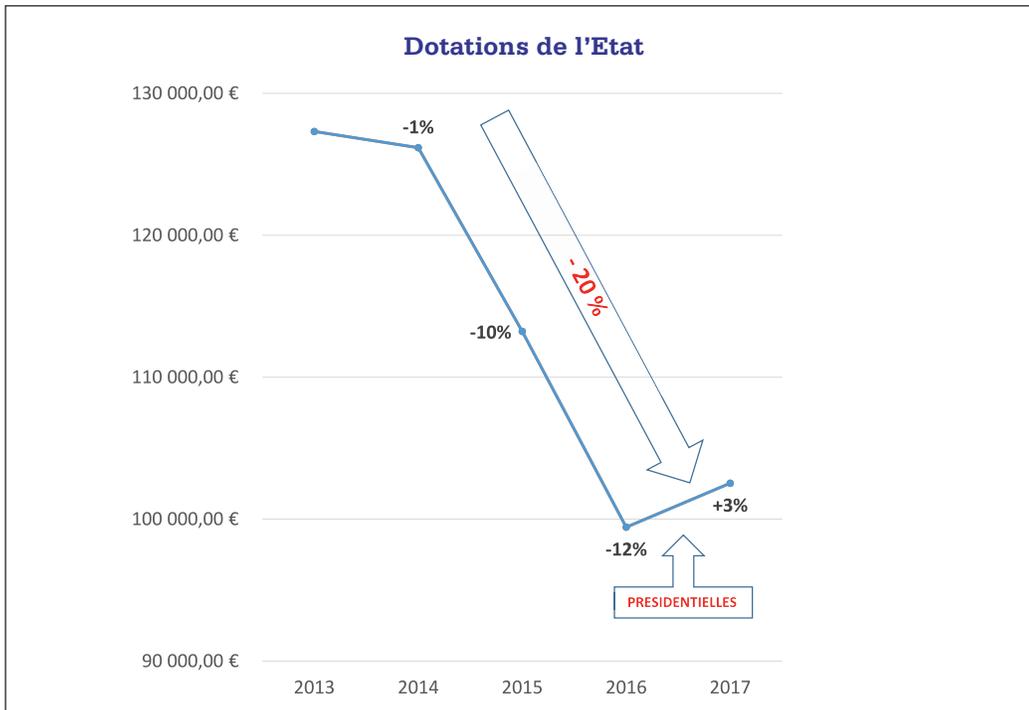
Les recettes de fonctionnement se chiffrent à 870 016 €. Elles se composent essentiellement des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières : 282 076 €) qui baissent de 8,5 %, des dotations de l'État et participations (143 538 €) qui baissent également de 8,5 %

et des loyers (252 000 €) qui ont été revus à la hausse du fait d'un meilleur taux d'occupation des locaux (+6%).

Le chapitre "dotations de l'État et participations" est composé des dotations de l'État et d'autres organismes. La participation de l'État a chuté de 20% depuis 2014. Nous réussissons à maintenir des recettes en travaillant avec d'autres organismes. La Poste nous verse cette année 13 500 € pour l'agence postale communale.

Depuis que nous l'avons remise en état, la centrale photovoltaïque dégage un excédent de 50 000 € à 70 000 € par an, selon l'ensoleillement et les frais d'entretien (cf. article dédié), qui viendra abonder les finances de la Commune. Cette année, nous touchons les excédents non prélevés depuis notre élection, à savoir 108 955 €. Le rythme de croisière sera atteint en 2018.





A ces recettes s'ajoute l'excédent cumulé de l'exercice précédent (258 543 €) en baisse de 6,5 %. Ce sont les réserves financières de la Mairie, dans lesquelles elle doit puiser si elle veut investir un minimum, sans emprunter, et en continuant à baisser les impôts, malgré le contexte général défavorable (désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales). Elle doit les utiliser avec parcimonie et justesse, car elles ne représentent que 30 % des revenus annuels de la Commune (à titre de comparaison, cela représente l'équivalent de 6 000 € sur un livret pour un particulier gagnant 1 500 € par mois). Les réserves de la Mairie, 200 000 € début 2013, avaient été sérieusement entamées par la construction du centre culturel. Il a coûté 510 577 € (dont 115 867 € laissés à la charge de notre équipe, financé à hauteur de

311 200 € (1/3 de subventions et 2/3 d'emprunt). Elles ont été reconstituées en 2014 par une baisse de 64 000 € des dépenses de fonctionnement, une hausse de 32 400 € des recettes de fonctionnement. La mobilisation d'un prêt de trésorerie d'un an a permis de faire tampon (100 000 € remboursés fin 2015) et un retour à la normale des dépenses d'investissement. En 2015, la reconstitution des réserves a été renforcée par l'arrivé à terme d'un prêt d'une annuité de 32 566 € et la "récupération" de la TVA sur les investissements du centre culturel (104 944 €). Les collectivités locales ne récupèrent pas la TVA comme les entreprises, mais elles bénéficient d'un fond de compensation qui leur restitue deux ans plus tard l'équivalent de la TVA sur leurs dépenses d'investissement.



Concernant les dépenses de fonctionnement, elles se chiffrent à 679 612 €. Elles sont constituées pour l'essentiel des charges générales (297 845 €) et des charges de personnel (267 740 €). La hausse des achats est due à de nombreux travaux de mise à niveau du patrimoine communal, faits par nos services.

Les charges générales recouvrent tous les achats courants d'une mairie pour son fonctionnement, autant pour le secrétariat que pour le service technique et l'école (y compris les fournitures scolaires), la consommation d'eau, d'électricité (y compris éclairage public), le fonctionnement du centre culturel, les repas de la cantine scolaire. A noter que la Commune paye 54 000 € de taxes foncières. Les charges financières restent à 88 733 €(\*), du fait de l'endettement élevé de la Commune. Enfin, les

“vieux dossiers” laissés à notre charge par l'ancienne municipalité diminuent, non sans efforts. Cependant, leur coût reste encore trop élevés : 20 237 € cette année (dont la moitié en frais de justice pour l'affaire du chemin de Bepauly).

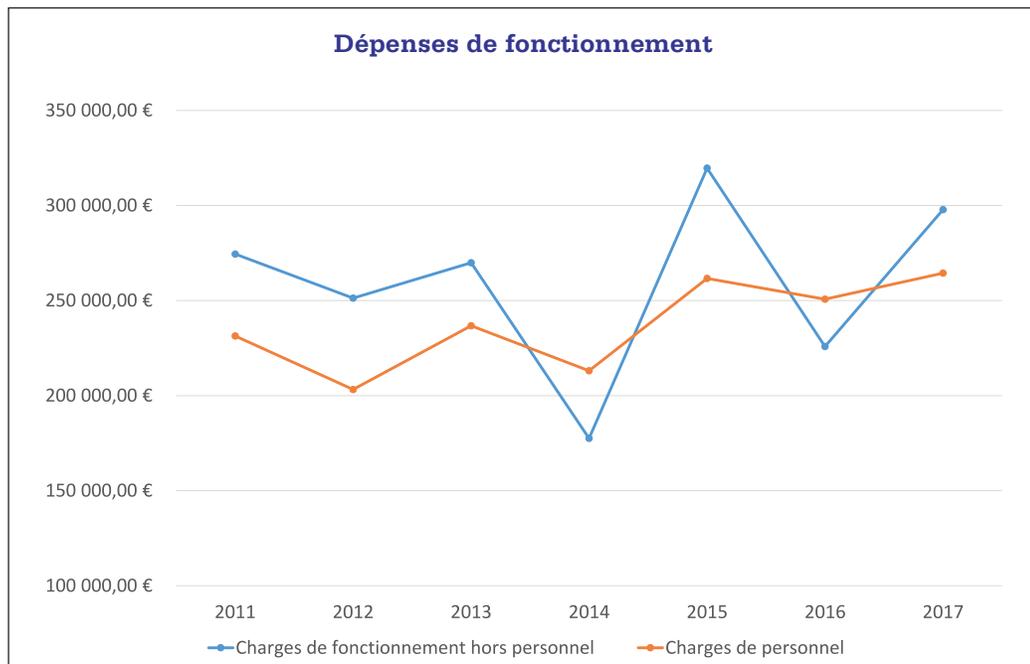
L'épargne de fonctionnement, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, se monte à 190 404 € (hors réserves financières, cf. plus haut). Cette somme sert à rembourser le capital de la dette, 92 878 € cette année(\*). Le reste (97 526 €) sert à financer l'investissement. Les dépenses d'investissement se chiffrent à 177 884 €, en baisse de 28 %. D'importants chantiers ont dû être réalisés pour maintenir en état le patrimoine communal délabré et remplacer le matériel vétuste laissés par l'ancienne municipa-

lité. Cette année encore, la plupart des investissements servira à cela (cf. article dédié).

La Commune dispose de ressources grâce à ses loyers et à ses taxes élevées. Mais elle fait face à des dépenses importantes, notamment pour rembourser sa dette (capital + intérêts = 181 316 € en 2017\*), pour rénover un patrimoine fortement dégradé et renouveler un matériel obsolète ou inexistant. Pour compenser, nous devons chercher d'autres sources de financement, en veillant à préserver nos réserves le plus possible. Cette année nous mobilisons la somme de 40 000 € de subventions, essentiellement auprès du Conseil départemental de l'Ariège et de l'État.

SLF / GSB

(\*) : hors emprunt centrale photovoltaïque et lotissement du Vieux Moulin, qui sont traités dans des budgets séparés





# Panorama de l'investissement municipal en 2017

La Mairie investit pour maintenir son patrimoine et améliorer le service public. La présente analyse est une photographie incomplète de cet effort. Elle recense les travaux faits par des entreprises extérieures, le matériel acheté et les achats de fournitures pour des chantiers faits par nos équipes. Les chantiers en cours ne sont pas recensés ici.

Notre photographie balaie 208 350 € d'investissements. 20% de l'effort a servi à rééquiper les services, dont 32 000 € pour le service technique et 8 600 € pour l'école (matériel cantine et équipements anti pince doigts). Les gros travaux coûteux sont réalisés par des entreprises extérieures. La Mairie a rémunéré des entreprises locales pour 148 000 €, 52 % à des entreprises de la vallée le reste à des en-

treprises ariégeoises hors vallée. 15 462 € ont servi à acheter des matériaux pour des travaux faits directement par le service technique, à moindre coûts.

80% de l'investissement de 2017 se concentre sur trois domaines : le Quartier Rose (54 279 €), l'espace public (46 678 €) et l'école (38 489 €). Au Quartier Rose les principaux travaux sont la deuxième tranche du réseau pluvial, la pose de compteurs d'eau individuels et le changement des portes d'entrée. A noter que les loyers encaissés pour le Quartier Rose sont supérieurs aux sommes investies dans sa rénovation. L'espace public c'est la sécurisation de la place de l'Ecole vieille, le paiement des travaux de voirie 2016 et l'achat de mobilier urbain et panneaux de signalisation. Pour l'école, il s'agit de la réparation complète du toit du préau, de toutes les zingueries, du passage en liaison chaude et d'équipements de sécurité pour les enfants. Le reste, qui représente 37 000 €, sont diverses interventions sur le centre médical (bardage), le centre commercial (pluvial), la salle polyvalente (mise aux normes de sécurité), le centre culturel et les ateliers municipaux.

SLF / GSB



Détail des investissements	Montants
<b>Quartier Rose</b> .....	<b>54 278,35 €</b>
Réseau pluvial Quartier Rose - Pose de compteurs d'eau - Portes extérieures - Divers	
<b>Espace public</b> .....	<b>46 677,64 €</b>
Sécurisation Place de l'Ecole Vieille - Travaux de voirie 2016 - Mobilier urbain Panneaux entrées de ville - Barnum - Coffret électrique orchestre - Signalétique	
<b>Ecole</b> .....	<b>38 488,59 €</b>
Réparation toit préau - Matériel liaison chaude - Pose de gouttières Lave-vaisselle - Anti pince doigts - Pose de sanitaires - Portillon - Interphone	
<b>Matériel</b> .....	<b>31 927,47 €</b>
Tracteur - Tronçonneuse - Souffleur à dos - Nettoyeur haute pression Poste à souder - Outils de jardinage	
<b>Centre médical</b> .....	<b>11 845,10 €</b>
Bardage façade - Réparation toit annexe - Bardage annexe Travaux de rénovation et mise aux normes par le service technique	
<b>Centre commercial</b> .....	<b>11 155,20 €</b>
Réseau pluvial centre commercial - Réparation de vitrines	
<b>Salle polyvalente</b> .....	<b>6 936,79 €</b>
Cloisons scène - Mise aux normes de sécurité par le service technique Changement fenêtre - Signalétique	
<b>Centre culturel</b> .....	<b>3 632,05 €</b>
Changement clés - Consoles lumière	
<b>Ateliers municipaux</b> .....	<b>3 408,75 €</b>
Mise aux normes de sécurité par le service technique	
<b>Total général</b> .....	<b>208 349,94 €</b>

## Point sur la dette de la Commune

Tous budgets confondus, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 était de 2 913 550,10 €. L'annuité de 2016, tous prêts confondus, est d'un peu moins de 200 000 € (capital et intérêt). L'ensemble de la dette actuelle sera remboursée en 2045.

### LE CAPITAL EST RÉPARTI COMME SUIT :

La dette des panneaux est importante mais elle ne pose pas de problème, car elle est financée par le chiffre d'affaire sur la production d'électricité. Ce ne sont pas les Bordésiens mais EDF qui la paye.

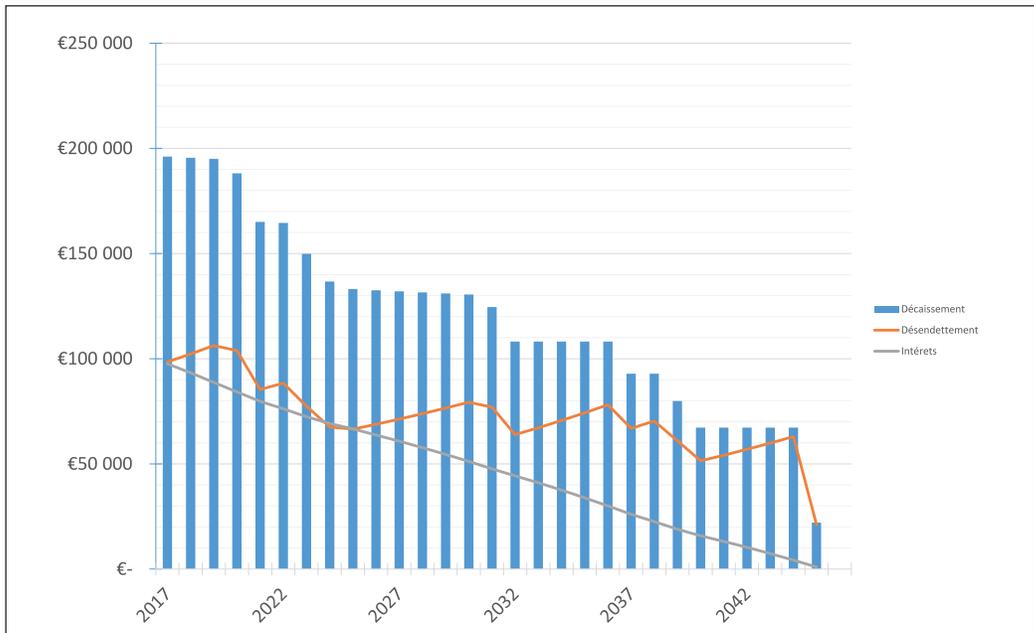
Les dettes Arize-Lèze et SDE09 sont des travaux qui ont été faits par ces organismes pour le compte de la Commune. Les marchés mutualisés permettent de négocier des meilleurs tarifs. La Communauté de communes Arize-Lèze a fait des travaux de voirie sur les Bordes et le SDE09 des travaux sur l'éclairage public. Une fois ces travaux faits, la Commune a le choix entre rembourser son partenaire, ou souscrire un prêt mutualisé. Depuis notre arrivée, ces travaux mutualisés ont continué, mais nous n'avons jamais recouru à un emprunt pour les payer. L'encours de dette de 220 K€ est un reliquat antérieur.

Les autres dettes bancaires sont beaucoup plus problématiques. Cinq prêts totalisant 1,5 million

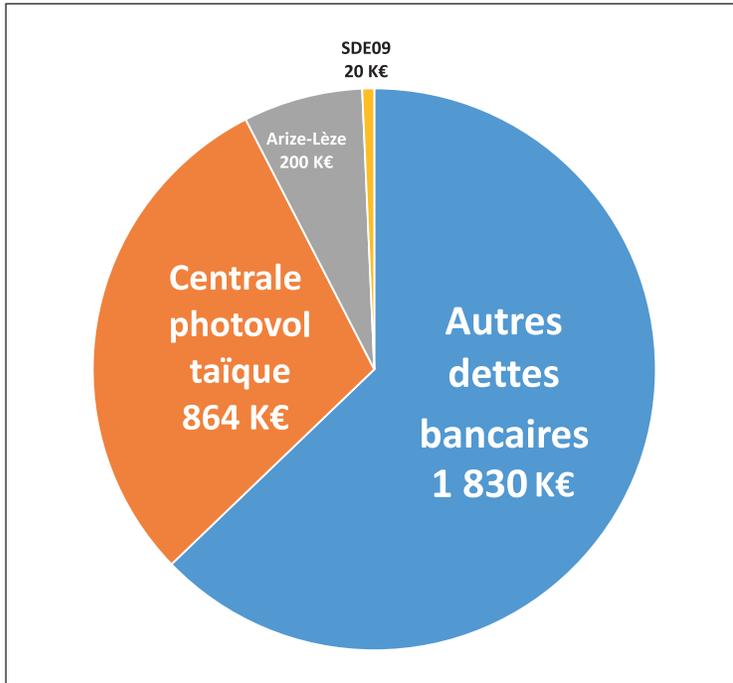
d'euros posent souci. Ils ont été contractés entre 2004 et 2009 à des taux allant de 4,70 % à 5,41 %, sur des durées allant de 30 à 40 ans. Aujourd'hui, nous remboursons plus d'intérêts que de capital : au 31 décembre 2016, nous avons remboursé sur ces cinq prêts, au total depuis leur démarrage, 854 947 € d'intérêts, pour seulement 305 244 € de capital. S'ils sont menés à termes, ils nous coûteront encore 1 272 396 € au bénéfice de Dexia et du Crédit agricole. Leur taux effectif global est en moyenne de 119 % (de 89 % à 141 % selon les prêts). Nous étudions la possibilité de les renégocier au mieux, mais les indemnités de remboursement anticipé sont tellement énormes que le bénéfice sera forcément limité. Heureusement ce ne sont pas des prêts toxiques, car leur taux est fixe. Ce sont juste des prêts mal négociés au départ, sans aucune considération pour les générations à venir qui devront les payer.

En 2014 quand nous avons repris les dossiers de la Commune, la négociation avec une banque allemande d'un nouveau prêt d'un montant de 5 000 000 € a été abandonné, bloquée par les services de l'Etat grâce notamment à l'intervention du Trésorier du Mas d'Azil.

SLF / GSB



**Sans nouvel emprunt, notre dette sera close en 2045.**



# Rapport du Maire suite aux recommandations de la **Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie (CRC)**

Conformément à la réglementation, le Maire a fait un compte-rendu au Conseil municipal sur les actions qu'il a entreprises, le 29 août dernier, suite au rapport de la CRC sur les finances de la Commune. Le Conseil n'a rien appris de nouveau tant l'équipe municipale a toujours eu à cœur de le tenir informé (cf. débat sur la dette lors du vote du budget le 13 avril 2017). Les recommandations de la CRC s'articulent en trois points :

- Réduire les dépenses pour réduire les impôts
- Mieux évaluer en amont les besoins avant d'acheter, et surtout suivre la réglementation des marchés publics mieux que la précédente municipalité.
- Plus technique : reconstituer en comptabilité les travaux faits par la Mairie depuis 2009 pour les intégrer dans l'inventaire.

Monsieur le Maire a classé les actions de la Mairie en deux catégories : celles qui touchent directement les finances, et celles qui touchent l'organisation. En effet, après des décennies de pouvoir centralisé entre les mains d'une seule et unique personne, l'équipe en place essaie de créer une véritable démocratie à la Mairie, avec quelques difficultés quand on sait que les élus ne sont pas des professionnels de la politique locale et qu'ils ont d'autres engagements à côté.

Pour renforcer la démocratie locale et la collé-

gialité, et aider chacun à prendre toute sa place, nous travaillons à un règlement intérieur du Conseil municipal, à la mise par écrit de nos procédures et à la création de fiches de poste pour les Adjointes au Maire qui ont un rôle opérationnel dans le fonctionnement des services. Côté finances, la Mairie a stoppé les dépenses inutiles, pour se concentrer sur le service public et la remise à niveau des bâtiments et matériels municipaux. L'exemple le plus emblématique est la division par deux (38 000 € en 2014 et 20 000 € en 2015) des cotisations d'assurance, depuis le changement de compagnie. C'est aussi la division par cinq des dépenses de carburant (7 300 € en 2013 pour 1 700 € en 2016), par trois des frais postaux (6 600 € contre 2 100 €), par huit des frais de fêtes et cérémonies (6 900 € contre 800 €).

Sur les fêtes et cérémonies, nous tenons à préciser que cette somme n'est pas exacte au regard des dépenses réelles engagées dans ce domaine, car elles étaient diluées dans le budget global. Souvenons-nous des très (trop !) nombreux "apéritifs améliorés" aux coûts élevés, pour en avoir une appréciation un peu plus juste et forcément à la hausse. Par exemple en 2016 en comptabilité, nous n'avons enregistré dans le compte "alimentation" que le pain de la cantine (580 €). A titre de comparaison en 2013, ce même compte avait été débité de 4 725 € (ne serait-ce que du pain ?).



Dans le même ordre d'idée, que dire aussi des contrats de prêt gratuit de matériel et d'engins de travaux publics, auxquels avait souscrit la Commune à des conditions extrêmement désavantageuses pour les deniers publics locaux. En effet, derrière la gratuité apparente, cela permettait au propriétaire de se décharger de l'entretien coûteux de ce matériel, et même le cas échéant de se le faire remplacer.

En complément de la baisse des charges de fonctionnement, la Mairie a essayé de trouver de nouvelles recettes. La remise en état de la centrale photovoltaïque permet de dégager un bénéfice. L'agence postale communale fait rentrer une participation financière de La Poste. Pour ses recrutements, la Commune recourt aux contrats aidés.

Côté investissements, la Mairie s'est contentée de restaurer et de mettre aux normes l'existant, sans se lancer dans de nouveaux projets coûteux. Nous avons deux priorités : améliorer la qualité du service public (nous avons investi plus de 145 000 € dans l'école depuis notre arrivée), et remettre en état le parc locatif (com-

merces et logements) pour maintenir les locataires et faire rentrer de nouveaux loyers.

Tout cela s'est fait sans emprunter le moindre centime. Par contre, cela ne nous a pas empêché de réduire les taux d'imposition. Les recettes fiscales ont baissé de 13 % depuis 2014. Notre but est d'aligner les taux communaux aux taux moyens de l'Ariège. C'est presque fait pour la taxe d'habitation (23,23 % contre 21,13 %), mais les taxes foncières sont encore très au-dessus de la moyenne départementale (30,60 % pour le foncier bâti contre 22,25 %). Si vous souhaitez approfondir vos connaissances sur l'état des finances communales et vous faire votre propre opinion, le rapport de la Chambre régionale des comptes est disponible et consultable par tous en Mairie (il suffit de demander à l'accueil), ainsi que le rapport du Maire au Conseil municipal, et sur le site [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr) (onglet "cour des comptes" puis "Publications", critères de recherche "2016", "Rapport d'observations définitives").

GSB

# L'école encore et toujours

Comme annoncé dans notre programme électoral, nous continuons nos efforts dans le seul et unique but : accueillir au mieux les enfants fréquentant le RPI Les Bordes/Sabarat. Cette année, les gros travaux concernant le toit du préau et les gouttières de l'école.

Nous procédons à une rénovation complète du toit du préau car celui-ci était devenu dangereux et menaçait de s'écrouler. A la suite d'une expertise durant l'été, il a été déclaré en péril par arrêté municipal et l'accès a été interdit au public. Ceci a généré quelques inconvénients depuis la rentrée scolaire mais les travaux réalisés durant les vacances de la Toussaint mettront un terme à cette gêne momentanée. Néanmoins, il est utile de préciser que tout ceci résulte, comme bien trop souvent depuis le début de notre mandature, d'un manque d'entretien régulier du patrimoine communal. Nous tenons à faire savoir que, pour notre part, nous ne transigerons jamais avec la sécurité et avec la qualité de l'accueil dûes à nos enfants.

Que dire aussi des gouttières du toit de l'école ; celles-ci étaient dans un état lamentable (percées, trouées, crevées) et ne remplissaient plus leur fonction. Lors des épisodes pluvieux, l'eau ruisselait sur les façades et endommageait le crépi. Tout ceci avait été occasionné par l'orage de grêle du 17 Avril 2006. Depuis cette date, elles n'avaient jamais été réparées ou changées. Les nouvelles, en zinc, remplaceront avantageusement les anciennes qui étaient en PVC (nous n'avons aucun à priori vis à vis de ce matériau mais il demande un entretien très régulier).

Autre nouveauté, la cantine scolaire. La commune, avec l'aide et la collaboration du Conseil Départemental, a décidé d'un changement de prestataire pour la fourniture des repas.

Après signature d'une convention avec le Conseil Départemental, un partenariat, pour la préparation des repas, s'est créé avec le collège André Saint-Paul du Mas d'Azil. Depuis la rentrée de septembre, les repas sont préparés quotidiennement par l'équipe de cuisine du collège.

Les menus sont établis sous le contrôle d'une équipe de diététiciens départementaux en collaboration avec le chef de cuisine et l'intendant du collège. C'est le gage pour nos enfants de voir les équilibres alimentaires respectés. La liaison chaude, la préparation quotidienne des repas et la qualité des menus ont contribué grandement à l'amélioration de notre service de restauration scolaire.

Pour pouvoir assurer ce nouveau fonctionnement, la commune s'est équipée, sous le contrôle des services sanitaires départementaux, de caissons isothermes chauffants et de caissons réfrigérés. Nous tenons à souligner que ceci n'a généré aucun surcoût pour les familles. Le prix du ticket de cantine est resté inchangé, 2,05 €. C'est l'un des plus bas tarifs du département, n'en déplaise à certains insatisfaits, toujours prompts à la critique.

## LA VIE DE L'ÉCOLE

Comme chaque année, de nombreuses activités et animations se sont déroulées. L'année scolaire 2016/2017 a été marquée par le loto, le carnaval, le voyage de la classe de CP/CE1 au bord de la mer à Leucate. Les élèves ont ainsi pu découvrir un autre environnement, pratiquer des activités nautiques et la pêche à pied.



Comme à l'habitude, nous tenons à remercier tous les parents bénévoles et l'amicale des parents d'élèves pour leur investissement dans l'organisation et la réussite des différents événements (loto, carnaval, marché de Noël). La fête de fin d'année s'est déroulée dans le cadre champêtre de l'école des Bordes. Ce fut une belle réussite, de notre point de vue, à renouveler ! Mention spéciale aux élèves mais aussi aux enseignants et aux animateurs pour leur chorégraphie collective.

Cette année, l'équipe pédagogique du RPI s'articule comme suit :

**LES BORDES SUR ARIZE :**

- Classe de maternelle : Mme Stéphanie EY-CHENNE, directrice et Mme Laurie BOURGINE le lundi.
- Classe CP/CE1 : Mme Emilie ASCENCIO

**SABARAT :**

- Classe CE1/CM1/CM2 : Mme Perrin BALKIS, directrice.

Nous tenons à remercier Monsieur Julien LEPAPE et Madame Servane CHARPIGNON pour leur travail et leur présence l'année dernière. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans leurs nouveaux postes. L'équipe de l'ALAE reste sous la conduite de Mr Romain BOURNONVILLE, directeur. Le partenariat entre l'école et l'ALAE est plus que jamais d'actualité et permet un accueil de qualité aux élèves du RPI.

Nous veillerons tout au long de notre mandat à améliorer et entretenir, en fonction de nos moyens et de nos possibilités, notre chère école. Depuis le début de notre prise de fonction, nous nous sommes vus contraints d'engager de grosses dépenses pour la rénovation et la mise aux normes. Nous essayons de raisonner en établissant un plan pluriannuel d'investissement. En privilégiant les travaux faits dans les règles de l'art, en pratiquant un entretien régulier, nous sommes sûrs, qu'à l'avenir, les coûts s'en trouveront grandement allégés.

D.D.

## Notre centre culturel

La commune s'emploie chaque année à faire vivre ce lieu en proposant une large palette d'activités et d'événement.

Le partenariat avec l'association A.L.J. (Arize Loisir Jeunesse) a été pérennisé. De nouveaux interlocuteurs, Antoine KERNEVÉ et Régis ADRON, ont remplacé Arnaud FAUBERT, parti exercer dans la commune voisine du Carla-Bayle. Bonne chance à lui dans ses nouvelles activités.

Le planning d'utilisation et d'occupation des locaux a permis une meilleure gestion de la structure. Celui-ci est piloté directement par la commune en étroite collaboration avec l'association A.L.J.

Les activités proposées sont divisées en deux pôles : Le secteur jeunesse sous la responsabilité d'A.L.J. tandis que le secteur adulte est sous la tutelle directe de la municipalité.

Des tarifs de location raisonnables ont été établis. Ceux-ci ont été reconduits car ils favorisent de manière très significative l'accès à cette structure.

Pour une utilisation à l'année, 1 cours par semaine : 30€/mois. Soit 300€ pour la saison (de septembre à juillet).

Pour des stages, des répétitions ou des résidences d'artistes : 30€ la ½ journée, 50€ la journée.

Pour des séjours plus longs, contacter les services de la Mairie. Nous vous recevons avec plaisir et mettons tout en œuvre pour collaborer en bonne intelligence au mieux des intérêts de chacun.

La saison écoulée a été rythmée par de nom-

breux évènements. Le partenariat signé entre la commune et l'association Alter Echo Prod, représentée par Jérémie BOULON, a permis l'organisation de concerts avec le groupe R1 (lire R one), des DJ'S. Le point d'orgue a eu lieu le 5 mai 2017 avec la présentation de la lauréate du prix Nougaro qui s'est produite dans notre salle. Tout ceci s'est déroulé en présence de la fille de Claude NOUGARO, Cécile, qui nous a fait l'honneur de sa présence toute la soirée. Cette journée a été aussi l'occasion de rencontrer le réseau Chanson Française Sud-Ouest (de Bordeaux à Montpellier). Les représentants de ce réseau, tous professionnels, se sont réunis dans la salle polyvalente et ont pu apprécier la qualité de notre centre culturel et de la salle de spectacle en particulier. Ces échanges laissent augurer d'un avenir prometteur pour notre structure. Les discussions et les négociations vont aussi continuer avec la communauté de communes afin que le centre culturel puisse être utilisé de manière à rayonner encore davantage.

Des conférences continuent d'être dispensées par la PUPAL (Petite Université Populaire Arize Lèze) une à deux fois par trimestre. Les thèmes et les sujets abordés couvrent une large palette de connaissances avec des intervenants de qualité. L'association A.L.J. pour sa part, a proposé, comme à l'habitude, deux belles rencontres. Le traditionnel 360° Street Art qui met à l'honneur les différents styles et loisirs urbains : skateboard, trottinette, rollers, ateliers graphiques (peinture, graffitis).

La deuxième manifestation a eu pour cadre la salle de spectacle du centre culturel le samedi 1er juillet. Les élèves et les professeurs des différents ateliers ont proposé à la nombreuse assistance un voyage autour du monde en musique, en danse et en chanson. Chacun a pu

ALJ : Street Art



apprécier une revue de très bonne qualité qui a rencontré un très vif succès. Bravo à eux en attendant la prochaine édition. L'association JAIPAT a organisé une exposition photographique au temple. L'exposition avait pour thème les Bordes hier et aujourd'hui en comparant des vues du village à des époques différentes. Cela a fait ressurgir beaucoup de souvenirs dans l'esprit des Bordésiens ou simplement de découvrir leur village auparavant. Merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cet événement en prêtant des photos, en apportant leurs connaissances et en permettant l'accès à certains lieux.

Parallèlement, une exposition d'œuvres d'artistes a eu lieu dans le village et sur le chemin des Bades transformé en sentier artistique pour l'occasion. En octobre, du 7 au 15, l'association JAIPAT a poursuivi sa promotion de l'art en milieu rural en direction des écoles. En avant première, 320 élèves ont pu se promener, échanger, apprécier ou pas les œuvres des artistes sur le thème des dérives. L'été indien a grandement favorisé le bon déroulement de cet événement. Le week-end a vu un nombre conséquent de visiteurs (environ 200) emprunter le parcours. Un bus espace culturel, stationné près de la Halle au Pré Commun, a servi de lieu d'exposition pour les différents artistes présents sur le parcours et a remis en valeur l'expression photographique du mois de Mai. Maintenant la 3<sup>ème</sup> phase de l'opération En Plein Art se déroulera en mai 2018 avec cette fois l'exposition des œuvres réalisées par les enfants qui ont visité le parcours et dont les classes participent à l'opération. Cela concerne le collège du Mas D'Azil, les écoles de Pailhès, du Carla-Bayle, du Fossat, du Mas D'Azil, de Sabarat et bien entendu des Bordes. Merci à eux pour leur confiance et leur engagement

dans l'expression artistique accessible à tous. Pour conclure, nous vous invitons à fréquenter le centre culturel et à participer aux différentes activités proposées par la commission culturelle. Vous y trouverez sûrement une occasion d'éveiller votre sensibilité ou votre curiosité. Pour vous tenir informé, une brochure sur le centre culturel a été produite, elle est à votre disposition en Mairie et sur le site internet communal.

D.D.



JAIPAT





# Cultures, Festivités, notre village bouge

L'année écoulée a été rythmée par une large palette d'évènements variés.

Tout d'abord, le bureau du comité des fêtes a été renouvelé avec la prise de fonction de Chantal DUMAS à la présidence. Merci à l'ancien bureau et bienvenue au nouveau.

Les animations ont débuté avec le feu de la Saint Jean. Un repas a été organisé sous la halle et a réuni près de cent convives. Un orgue de barbarie a accompagné les participants jusqu'au moment où le feu a été allumé sur les bords de l'Arize. De nombreux spectateurs sont alors venus se joindre à la fête. Ce fut une belle réussite et qui annonçait avec brio le passage à l'été.

Début août, la traditionnelle fête locale a animé notre village. L'organisation, une fois de plus, a été pensée du mieux possible, ceci afin de contenter, autant que faire se peut, le plus grand nombre.

Cette année a connu quelques petits changements qui ont apporté une certaine fraîcheur. Le samedi, la soirée a été conduite par D.J. Luc. Le dimanche a vu le retour du feu d'artifice avec une nouvelle disposition due au changement de réglementation. Ceci n'a pas nuit à la qualité du spectacle, bien au contraire. De nouveaux points de vue ont pu être découverts.

L'aligot a connu un franc succès tout comme la nouvelle animation conduite par un clown; celui-ci a proposé aux enfants un atelier de sculpture sur ballon.

La fête s'est clôturée le lundi par la moungetado prise en commun sous la halle. Dommage qu'un orage soit venu perturber la fin de la soirée car la nuit était belle et la piste de danse très animée. Merci à tous les bénévoles du comité et à tous ceux qui, de près ou de loin, aident et soutiennent cet événement. Merci aussi à tous ceux qui le fréquentent et qui participent ainsi à sa pérennisation.

Fin septembre, a eu lieu la 4<sup>ème</sup> édition de la foire d'automne organisée par l'association "Au fil des Saisons". Ce jour-là, le vide-grenier de l'association des commerçants du centre commercial s'est déroulé conjointement. C'était un plaisir de voir l'allée de Marveille remplie de visiteurs faisant le parcours entre les deux sites, entre le pré commun et le centre commercial. Merci à eux pour cette journée à thème où chacun a pu, en tout cas nous l'espérons, trouver satisfaction.

D'autres associations ont proposé des animations et ont contribué, elles aussi à faire vivre la commune. L'association "Les bords de l'Arize" a organisé l'omelette Pascale au plateau de la chapelle.

N'oublions pas "l'Amicale des parents d'élèves" qui, tout au long de l'année, s'implique sur les 2 communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Les Bordes/Sabarat et organise des événements dont le but est d'alimenter la coopérative scolaire afin que les élèves puissent effectuer des activités et des sorties (le cycle natation par exemple). N'hésitez pas à venir participer au marché de Noël, au loto et à toutes les autres activités. Les enfants vous en seront reconnaissants.

Une fois encore, merci à tous ceux qui oeuvrent, de près ou de loin, pour animer et divertir notre cher village.

D.D.



## Notre centrale photovoltaïque : enfin efficace

Comme convenu dans le précédent numéro de “La Gazette des Bordes”, nous portons à votre connaissance les dernières informations relatives à la centrale photovoltaïque.

Le partenariat avec la société Faure Synergie a été reconduit. Cela a permis un suivi régulier de l'état de fonctionnement des panneaux et des onduleurs. Toute baisse dans la production nous est maintenant instantanément signalée via une application informatique. Ainsi, nous pouvons pallier dans les délais les plus brefs à toute détérioration ou à tout dysfonctionnement et agir en conséquence. La fréquence régulière de l'entretien et du nettoyage a optimisé le rendement de la centrale. La lecture des graphiques illustre l'augmentation de la production depuis nos interventions sur la structure en

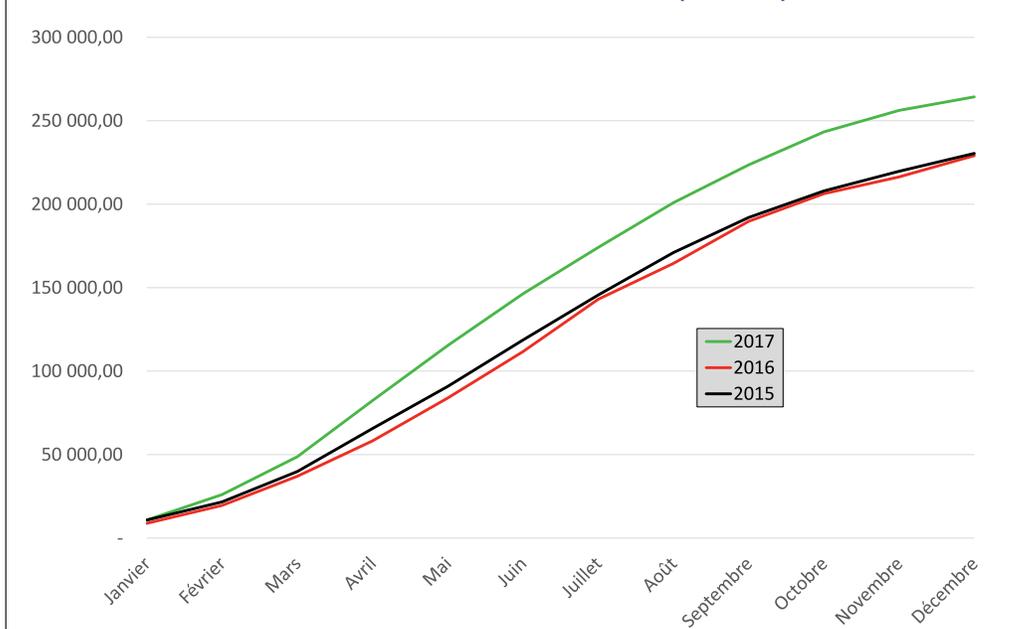
Avril 2016. L'amélioration significative escomptée a donc bien eu lieu en générant une substantielle croissance des recettes (voir la partie dédiée à la centrale dans l'article relatif au budget communal).

En ce qui concerne la partie juridique, la commune et la société TENESOL sont toujours en procédure de règlement de contentieux. Cependant, TENESOL n'a pas répondu à nos dernières propositions, émises en décembre 2016, avec le concours et l'aide de Maître Clémence LAPUELLE. Leur silence et leur impossibilité de produire les documents que nous leur demandons afin de régulariser la situation, malgré nos demandes répétées, laisseraient présager d'un dénouement favorable pour la commune. Mais restons prudents, soyons patients et attendons sereinement une réponse de leur part. Nous vous tiendrons bien entendu informés dès que nous serons en possession de nouveaux éléments. Soyez en tout cas assurés que, bien évidemment, l'équipe municipale continuera à s'employer au mieux des intérêts communaux dans le règlement de ce dossier.

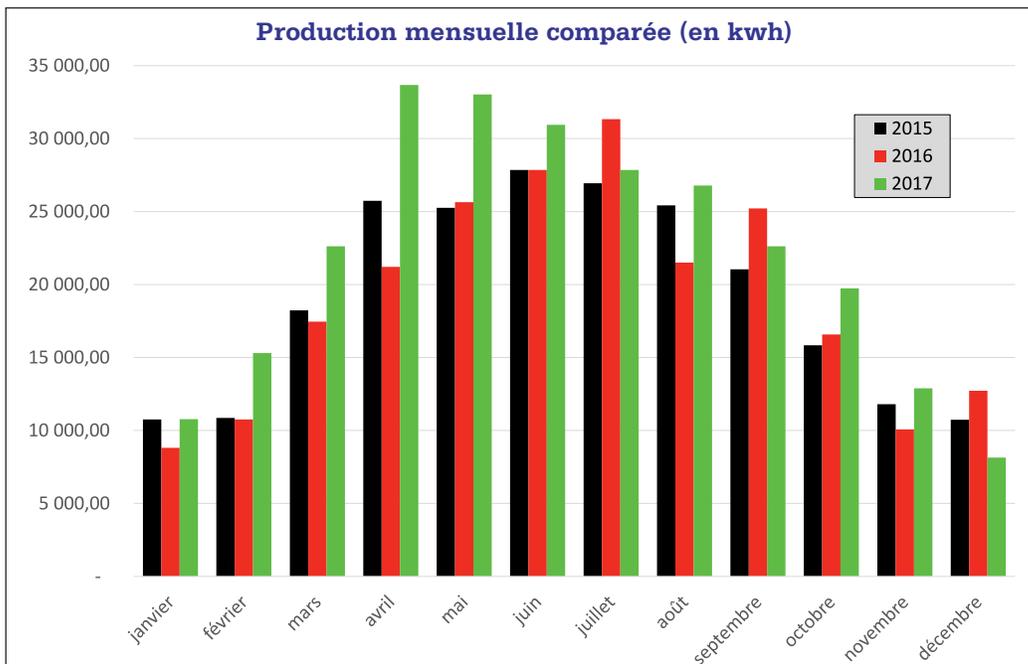
D.D.



## Production cumulée sur l'année (en kwh)



## Production mensuelle comparée (en kwh)



# Coopérations Intercommunales

La Commune adhère à plusieurs services ou structures intercommunales, pour faire mieux et moins cher à plusieurs ce que l'on ferait difficilement seul.

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARIZE LÈZE

Délégué : Gilles de SAINT BLANQUAT

<https://www.arize-leze.fr/>

C'est notre intercommunalité de proximité, la "famille" des Communes de notre territoire des vallées de l'Arize et de la Lèze, de Lézat à Camarade et de Fornex à Monesple. Elle est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion entre les Communautés de Communes de l'Arize et de la Lèze, dans le cadre d'une vaste réorganisation dans tout le département. C'est suite à cela que nous avons été rattachés, à nouveau, à l'arrondissement de Saint-Girons.

La Communauté de communes est une collectivité indispensable dans la vie de la vallée. Elle s'occupe du développement économique et du tourisme, des crèches et des activités périscolaires, des bibliothèques publiques, du plan local d'urbanisme, de la voirie.

Par le biais d'Arize Loisirs Jeunesse, puis de la Ligue de l'Enseignement, la Communauté de Communes finance les activités pour les jeunes au Centre culturel de la Communes (en complément des activités pour adultes gérées par la Commune avec ses partenaires associatifs). En 2017, la Communauté de Communes a repris la gestion, et donc l'entretien, de l'essentiel des routes communales. La Commune garde les rues et les ruelles dans le village et les ha-

meaux. Elle étudie également la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), pour aider les propriétaires à rénover leur logement.

La Communauté de Commune se finance, entre autres, en collectant une part des impôts locaux sur les ménages (cf. votre feuille d'impôts) et sur les entreprises. Les impôts locaux sont plus élevés dans l'Arize que dans la Lèze. Une convergence va s'opérer à l'horizon 2019, entraînant une baisse de vos impôts, malgré la hausse votée en 2017 (cf. tableau ci-dessous).

Année	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	8,43	9,18	8,39	7,60
Taxe foncier bâti	8,96	9,44	8,41	7,39
Taxe foncier non bâti	47,21	50,56	45,65	40,74

**Ce tableau représente les taux d'impôts inter-communaux. Ceux-ci sont différents des taux communaux, qui eux ont baissé en 2015 et 2017.**

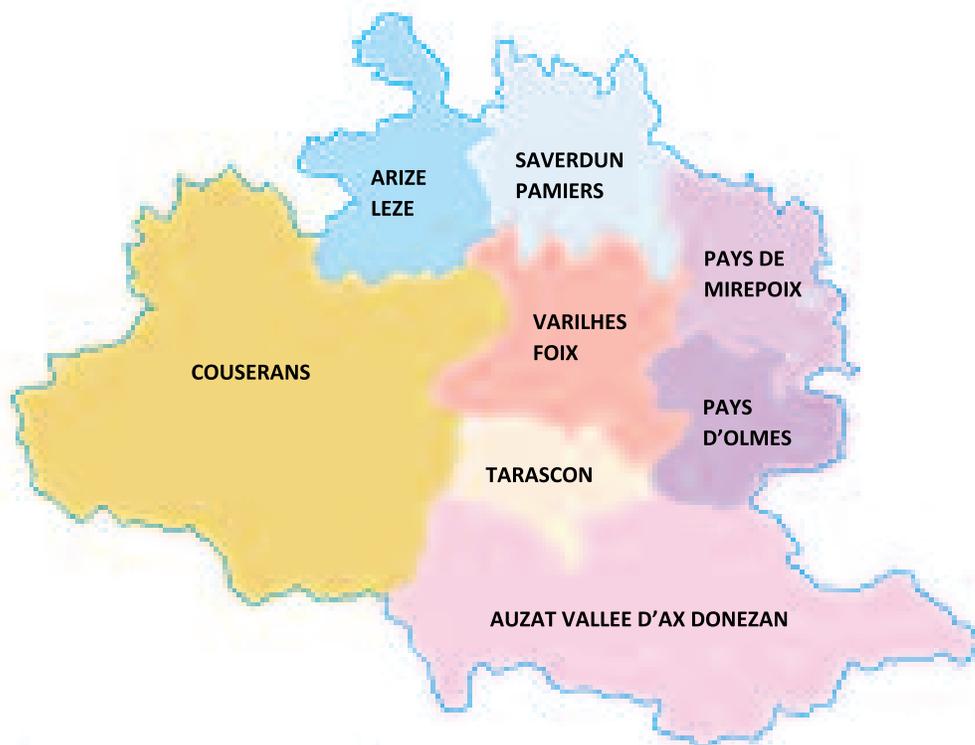
## LE SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'ARIÈGE

Délégués : Jean-Pierre BORDENAVE  
et Franck MARIE

<https://smdea09.fr/>

Depuis 2005, ce syndicat s'occupe, pour l'ensemble du département de l'Ariège, de produire et d'acheminer l'eau potable au robinet dans chaque logement. Il récupère et traite vos eaux usées si vous êtes raccordés au tout à l'égout. Sinon il contrôle votre installation d'assainissement individuel. Ce service ne coûte rien au budget communal car il se finance sur les factures d'eau et d'assainissement.

En 2017 a eu lieu une polémique sur les diagnostics des installations d'assainissement indi-



viduel. Le SMDEA a eu recours à un prestataire privé pour les faire, dans le cadre d'un programme commencé il y a quelques années et qui vise à balayer tout le département. Certains se sont demandé à quel titre avaient lieu ces diagnostics. C'est une obligation légale, le contrôle technique de l'assainissement à l'image du contrôle technique de la voiture. Cela reste bien moins cher que le raccordement au tout à l'égout. Beaucoup d'installations sont déclarées non conformes au regard de la législation actuelle. Mais elles continueront à fonctionner quand même. Il faut se rapprocher du SMDEA pour connaître les aides financières éventuelles pour les mises aux normes. Il faut se rappeler que les eaux usées mal ou non traitées sont une des principales sources de pollution de nos ruisseaux et de l'Arize.

Cette polémique a fait ressurgir une vieille promesse encore dans les mémoires. L'ancienne municipalité avait construit la lagune et y avait raccordé le village et Rébaillou. Elle avait promis des travaux pour y raccorder également Les Lanes, Les Bourretx, La Peyrière et Lagrémounal. Or elle avait aussi voté l'adhésion au SMDEA, lui transférant ainsi les infrastructures existantes et l'empêchant de finir elle-même ce qu'elle avait prévu (une compétence transférée ne peut plus être exercée par la Commune).

Le SMDEA n'a pas pu tenir sa promesse de raccorder les hameaux, car il a dû investir l'essentiel de ses moyens pour rénover les réseaux d'eau potable dans la montagne, qui étaient tellement dégradés qu'ils livraient une eau souvent impropre à la consommation (cf. les rap-

ports d'activité du SMDEA disponibles en Mairie). Le programme des travaux du syndicat étant complet jusqu'en 2020, il ne prévoit que le raccordement des Lanes. Celui des autres hameaux sera donc étudié par la suite, et nous ferons tout pour atteindre cet objectif.

### **LE SYNDICAT MIXTE D'ENLÈVEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU PLANTAUREL**

Délégué : Francis BOY

<http://smectom.fr/>

La Commune adhère par l'intermédiaire de la Communauté de communes, qui est représentée par Monsieur Francis BOY, Maire de SAINT-YBARS.

Ce syndicat s'occupe du ramassage des ordures ménagères et des déchèteries sur 109 Communes de l'Ariège. Il assure également le traitement des déchets pour un total de 237 Communes (80% de la population ariégeoise). Aux Bordes sur Arize, le SMECTOM collecte et traite. Il ne coûte rien au budget communal car il se finance sur les redevances d'enlèvement des ordures ménagères.

Depuis longtemps, nous sommes confrontés à des problèmes d'incivilités. Le SMECTOM a décidé d'enlever les bacs à sacs jaunes car certaines personnes y jetaient n'importe quoi. Des chiens errant éventrent également les sacs. Le SMECTOM note aussi que d'un point de collecte à l'autre, d'un hameau à l'autre, probablement selon le civisme des habitants, les containers et les règles de dépôt sont plus ou moins bien respectés. La collecte des ordures ménagères est avant tout de notre responsabilité, car le SMECTOM ne fait que collecter des sacs et des containers. Le tri, la fermeture des sacs, le dépôt au bon endroit et au bon moment, bref le

coût et la qualité du service sont entièrement de la responsabilité de chacun d'entre nous. En 2018, la déchèterie des Bordes va être rénovée par le SMECTOM.

Le SMECTOM et la Communauté de Communes soutiennent, tout comme nous, la ressourcerie Zéro Neuf, installée au centre commercial. Le but de cette association est de donner une seconde vie aux objets, quand c'est possible, plutôt que de les jeter et les détruire. C'est un acte citoyen, écologique et financièrement utile, car l'objet récupéré est un objet qui ne coûte rien en collecte et en traitement.

### **LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARIÈGE**

Délégué : Frédéric CAMPS

<http://sde09.fr/>

Créé en 1951, le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège est devenu aujourd'hui le SDE09, dont les missions sont de gérer le réseau ariégeois de gaz et d'électricité, d'en concéder l'exploitation (aujourd'hui à EDF et GDF). Par extension, il s'occupe de l'éclairage public et des infrastructures de télécommunications. Il accompagne les Communes dans les démarches en matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. En 2018 à l'instar de nos voisins de Sabarat, nous allons travailler avec le SDE09 pour réduire l'éclairage public dans la Commune. Il coûte 12 000 € par an en factures d'électricité à la collectivité.

Le SDE09 se finance par une redevance sur les factures d'électricité. Il refacture à la Mairie les travaux d'investissement sur l'éclairage public, ainsi que les illuminations pour Noël et la fête locale. Chaque année, nous lui remboursions environ 5 800 € au titre des travaux commandés par l'ancienne municipalité et financés



par un emprunt, 850 € pour Noël et 1 500 € pour la fête locale.

### **LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

Déléguée : Aurélie MIR

<http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>

Le Parc naturel régional est un établissement public qui sert à défendre et à préserver les savoir-faire, le patrimoine naturel, paysager, architectural et culturel des Pyrénées ariégeoises. Depuis 2009, il regroupe les 141 Communes qui ont signé la charte du parc, dont notre Commune.

Le parc soutient les actions des Communes notamment pour les économies d'énergie. Il intervient pour aider les gens dans leur vie courante, en proposant de nombreux ateliers, animations, formations autour du développement durable. Vous pourrez le retrouver aux

Jardins Partagés qui ouvriront aux Bordes en 2018.

La Mairie paie une adhésion annuelle de 1 415 € au PNR. L'essentiel de ses ressources lui provient de sa capacité à mobiliser des financements au niveau de l'Etat, de l'Europe ou de la Région, pour ensuite les réinvestir dans la vie locale.

### **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARIZE**

Délégué : Dominique DUFOSSE

Ce syndicat gère l'Arize depuis 1999, de sa source à Carbonne où elle se jette dans la Garonne (84 km) et de ses affluents (115 km). Il s'occupe autant des aspects environnementaux en aménageant la rivière dans le respect des écosystèmes, que de l'entretien nécessaire pour prévenir les inondations.





En 2018, il nettoiera le ruisseau de Marveille, qui est capable de violents dégâts quand il sort de son lit, comme ce fut le cas en 2006. Il mettra également en sécurité contre les inondations le ruisseau de Roussegaut. Il réalisera également des travaux de protection de la base des maisons sur la rive gauche de l'Arize dans le village (reconstitution de la berge).

### **PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DE L'ARIÈGE**

Le PETR est un établissement public chargé de piloter un contrat de territoire entre des financeurs (Etat, Europe, Région, Départements et Communautés de Communes) et des projets locaux autour de centres d'intérêts communs. Dans notre PETR, les thèmes retenus sont l'accès aux services et aux soins, la rénovation de l'habitat, le commerce de proximité, le développement économique, la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Délégué : la Commune adhère par l'intermédiaire de la Communauté de communes.

### **LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL LES BORDES SABARAT**

Adjoint aux écoles : Dominique DUFOSSE

Pour s'opposer à de catastrophiques fermetures de classes, les Mairies des Bordes sur Arize et de Sabarat se sont associées en 1999 dans un RPI. Aux Bordes les petits (deux classes) et à Sabarat les grands (une classe).

Le service de transport scolaire, régi par la Commune, va chercher les enfants dans les hameaux, les dépose devant leur école, prend les petits de Sabarat pour les amener aux Bordes. Et inversement le soir.

Une convention entre les deux Communes règle le fonctionnement du service. Chacune gère son école comme elle l'entend, pour la cantine notamment, et s'engage à apporter le même service aux enfants quel que soit leur Commune. Elle prévoit aussi le partage à égalité du coût du travail de l'ATSEM aux Bordes, sur son temps passé dans la classe.

### **LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS**

Responsable : Gilles de SAINT BLANQUAT

Le Maire est l'autorité habilitée à autoriser, ou refuser, les permis de construire et les autorisations de travaux. Or ces procédures sont très complexes. Elles requièrent la maîtrise de nombreux textes réglementaires et le risque juridique en cas d'erreur est important et pénalisant pour la population. Pour y faire face avec un coût réduit (moins de 1 500 € par an) la Mairie adhère, depuis juillet dernier, à un service mutualisé mis en place par le Conseil départemental, au bénéfice de toutes les Communes ariégeoises. Auparavant ce service était assuré gratuitement par les services de l'Etat (ex DDE), qui se sont désengagés de cette mission.

SLF

## Les jardins partagés arrivent

Que sont les jardins partagés ? C'est un espace dédié au jardinage combinant à la fois des lots individuels et une parcelle commune. Celle-ci est gérée par l'ensemble des jardiniers avec le concours de toute personne intéressée par l'activité.

Les lots individuels, d'une surface de 50 m<sup>2</sup> chacun, fonctionnent sur le principe des jardins ouvriers. Chaque jardinier est maître de son terrain et de ses choix de culture mais en respectant un cadre et une charte.

La parcelle commune d'une valeur de 500 m<sup>2</sup> permettra la formation au jardinage pour les débutants ou les néophytes. L'apprentissage des techniques écologiques, de la permaculture, la découverte de plantes nouvelles ou d'anciennes variétés oubliées constitueront des axes privilégiés.

Un espace pique-nique, avec des tables, des bancs et un barbecue sera créé. Un puits sera

foré pour l'arrosage des cultures et mis à la disposition du collectif.

Ce sera un lieu de partage et de culture, autour du jardin, qui rayonnera sur tout le village. Les jardins seront ouverts à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite, âgées ou handicapées, puisque quatre jardinières de 2 m<sup>2</sup> chacune leur seront réservées. Les tables de pique-nique seront également adaptées pour accueillir les fauteuils roulants.

Les travaux ont démarré en novembre et s'achèveront à la fin de l'hiver. Le Conseil Départemental de l'Ariège finance le projet à hauteur de 50%. La CAF et la MSA apportent 4000 € chacune dans l'escarcelle. Le coût à la charge de la commune s'élève à 5000 € pour un investissement de 25 900 €.

A ce jour, les lots individuels sont déjà attribués depuis plusieurs mois (cf. les invitations aux réunions d'information depuis 2015). Mais n'hésitez pas à nous rejoindre pour participer à ce passionnant projet.

Contact : [mairielesbordessurarize@orange.fr](mailto:mairielesbordessurarize@orange.fr)  
D.D.



## Espace public, commun, partagé

Une commune met à la disposition de tous des espaces : rues, places, halle, salle des fêtes, bâtiments, terrains de jeux, voies communales, chemins ruraux. Ils permettent la rencontre, la circulation, les fêtes, la promenade, bref tout ce qui permet la vie ensemble : cela constitue son espace public. C'est notre bien commun. Imaginez que tous ces espaces n'existent pas et qu'il faille demander l'autorisation à des voisins pour circuler ou jouer au ballon...

Ce n'est pas parce que l'espace public appartient à tous que chacun peut s'en approprier

des morceaux, le traiter comme il l'entend, ou le dégrader volontairement. Qu'on se le dise ! Au contraire, il est nécessaire, pour l'harmonie de notre vie ensemble et donc dans l'intérêt de chacun, de le respecter et de le partager. Ce sont nos impôts qui en paient l'entretien. Il nous faut en avoir un souci citoyen.

Avoir une place de parking n'est pas un droit, encore moins se la réserver ; la rue est un espace public, appartenant à la commune, géré par la mairie, à partager, le parking est gratuit pour le moment aux Bordes. Nul n'a le droit de l'occuper indûment et indéfiniment, avec plusieurs véhicules dont certains roulent rarement, voire jamais.

S'approprier une partie de la propriété commune pour construire un abri, un bout de terrasse, y installer à demeure un appentis, entreposer des matériaux (bois, sable etc), ce qui



gêne la circulation des piétons et des véhicules ou le garage, le clôturer pour y mettre les poules ou une voiture, ne peut être toléré. On ne construit rien, on ne plante rien de sa propre initiative dans le sol d'une place. Planter des arbustes le long de sa maison, qui deviendront des arbres, et poseront des problèmes de taille et d'élagage alors qu'on ne sait pas si on va rester, est irresponsable. S'approprier tout ou partie d'un chemin rural, pour le cultiver ou pour tout autre usage personnel, c'est illégal évidemment, et c'est brimer les promeneurs et les randonneurs.

Les autres habitants de la commune, devant ces empiètements, ressentent cela comme une agression.

Toute occupation de l'espace public par un particulier doit toujours être limitée dans le temps et l'espace, faire l'objet d'une autorisation et d'un arrêté, et peut entraîner le paiement d'une redevance décidée en conseil municipal, sinon d'une amende.

La commune des Bordes fait un effort très important pour l'entretien de l'espace public. Que ceux qui lui en demandent plus soient conscients qu'en fait ils s'engagent à plus... d'impôts !

Ceci dit, l'organisation et l'embellissement de l'espace public, s'ils sont de la responsabilité de la mairie qui a la charge d'en faire respecter les règles, doit devenir le souci de tous. Je le répète : un souci citoyen. Venez en mairie parler de votre rue, de votre place, de ses nuisances, et soumettre vos projets. Toutes les bonnes idées pour faciliter et enjoliver la vie au village et dans les hameaux sont les bienvenues. Tout doit se faire dans la concertation, dans un esprit citoyen, pour améliorer la vie dans la cité.

Ainsi merci et bravo à ceux qui balaient devant leur porte, ramassent les canettes et autres

détritus, fleurissent leur trottoir, participent à l'entretien et l'agrément de l'espace public pour le plus grand profit et plaisir de tous!

Ce qu'il faut comprendre c'est l'utilité et l'intérêt pour tous de l'espace public.

L'espace public est à préserver et respecter, parce qu'il permet le vivre ensemble, la vie citoyenne, la vie de la cité, sans enjeu de propriété ni conflit de voisinage et de mitoyenneté, car tout le monde y a sa place, avec les autres. Places, rues, salles polyvalentes et autres, terrains de jeux et de sport, chemins de promenade et de randonnée, l'espace public permet les fêtes, les spectacles, la balade, que sais-je encore, la pratique de la pétanque et la discussion politique, ayant comme objet premier la vie de la cité... Le meilleur exemple est la place du village, le Pré Commun, où on se retrouve pour causer, sans autre enjeu que de passer un moment ensemble, et de l'apprécier.

La place publique est depuis les Grecs -l'agora- et les Romain- le forum-, le symbole de la vie publique et de la démocratie, elle est un symbole de la République, de l'unité dans la diversité, de la laïcité : chacun peut y prendre la parole, y manifester et y faire la fête, mais en aucun cas y prendre le pouvoir, en prendre possession et l'occuper. C'est dans l'espace public que s'applique par excellence la liberté, l'égalité et la fraternité.

Notre espace public communal, que nous nous efforçons d'entretenir et de garder propre, est à respecter et à tenir libre pour être partagé par tous.

GSB

## Des comportements inappropriés et inacceptables



## L'aire de jeux

L'aire de jeux sur le pré commun commence à dater. Le toboggan n'est plus en état et le terrain devient vite boueux, quand il n'est pas visité par des chiens. La Mairie travaille depuis plusieurs années pour repenser l'endroit, avec le soutien des familles et des enfants. Ces derniers nous ont envoyé en 2017 une très belle lettre de propositions.

Un espace de 50m<sup>2</sup> environ, autour de l'actuel toboggan, sera terrassé, gravillonné et clôturé. Un jeu cabane sera installé (le même qu'à l'école). Les jeux à ressort y seront déplacés, plus deux autres que nous avons dans nos réserves. Les deux balançoires en bois ne bougeront pas, mais le sol en dessous sera égale-

ment terrassé, gravillonné et délimité par des bordures en bois.

Le projet nous coûtera 5 160 € HT, subventionné à hauteur de 1 500 € par M. le Sénateur Alain DURAN grâce à la réserve parlementaire. Cela couvre la cabane et les matériaux pour clôturer et gravillonner. L'installation sera faite par les ouvriers municipaux.

Nous espérons que les enfants trouveront là un bel endroit pour jouer et s'amuser ensemble.

Contact : [mairielesbordessurarize@orange.fr](mailto:mairielesbordessurarize@orange.fr)

DD



# Les bruits qui courent... clopin clopant

Le mécanisme de la circulation des faux bruits, demi-vérités et rumeurs, vous le connaissez bien et nous y participons tous. C'est simple : nous entendons quelque chose et nous le répétons. Sans toujours nous soucier de la vérité.

C'est le jeu du téléphone : chacun entend, mais comprend ce qu'il veut et ce qui l'arrange, dans le sens de son intérêt ou de ses idées. On déforme, enfle ou simplifie le propos, on oublie une partie de l'histoire, ou, c'est selon, on interprète, on ajoute un commentaire, on juge. Nous pratiquons tout cela sans nous préoccuper de l'essentiel : la vérité des faits, les intentions et les paroles originales. On ne vérifie pas la vérité de ce qu'on nous confie, et donc la véracité de ce que nous transmettons.

Je l'avoue humblement : il m'est arrivé de transmettre des rumeurs ou demi-vérités que je tenais de personnes dignes de confiance (ces personnes le faisaient sans doute aussi de bonne foi).

Et depuis que nous sommes à la mairie il nous revient aux oreilles des récits étonnants sur ce que, paraît-il, il s'y passe. Histoires transmises de bonne foi, ou demi-vérités intentionnelles dans le but de nuire. Je n'ai aucune envie de polémiquer, je vous invite simplement à vérifier la vérité de ce qu'on raconte.

Je vous invite aussi à parler les uns avec les autres pour faire la part des choses et entendre différents points de vue, connaître si possible l'origine des bruits, vérifier à la source et, pour

ce qui concerne la vie communale et ce que fait municipalité, à venir en mairie pour en parler.

Ceci vous permettra de vous faire une idée personnelle et de ne pas engager votre parole à la légère. En étant mieux informé, vous pourrez rectifier les versions qui courent. Nous pourrions ainsi pacifier le climat de nos débats communaux, en nous centrant sur les vrais problèmes, et la recherche des solutions.

En France en général et aux Bordes en particulier, nous adorons les guerres de clans. "S'expliquer" a pris le sens d'en découdre, c'est bizarre. Pour notre équipe municipale, nous expliquer, c'est nous parler, pour nous comprendre, analyser notre situation, mettre les problèmes sur la table, faire le tour des points de vue, construire ensemble des projets, notre vie commune avec tous, pour le bien de tous et de chacun. Le but est le bien commun et l'intérêt général.

GSB



# Liste commentée des délibérations prises par le conseil municipal depuis la dernière gazette

## 2 décembre 2016

- Adhésion des communautés de communes au SDE09 - *suite à la création des nouvelles communautés de communes.*
- Nomination des membres non élus du conseil d'exploitation de la régie de transport scolaire - *le directeur de l'école et deux parents d'élève.*
- Avenant au bail commercial avec Carrefour Proximité France - *révision du loyer plus avantageuse pour la mairie.*

## 17 janvier 2017

- Délégations au maire - *plus de souplesse pour le maire pour gérer les baux sans attendre les réunions du conseil municipal.*
- Mise à jour du tableau des effectifs - *mise à jour des intitulés des postes.*
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget - *nécessaire pour régler les quelques factures d'investissement en cours.*
- Reversement du fond d'amorçage à la communauté de communes - *la commune perçoit de l'Etat les aides pour les temps périscolaires et les reverse à la communauté de communes, qui les finance.*

## 7 février 2017

- Adoption d'une gestion électronique des documents - *pour améliorer le traitement et le classement du courrier, des factures, des dossiers.*
- Adoption d'une carte de paiement - *carte bancaire adaptée aux communes pour régler des dépenses courantes.*
- Mise à jour du tableau des voiries communales - *transformation de routes ayant le statut de chemins communaux en voies communales (permet d'obtenir des aides pour les entretenir).*
- Demandes de subventions DETR et FDAL - *demande de subventions à l'Etat (DETR) et au Département (FDAL) pour les travaux à l'école, place de l'Ecole Vieille, au Quartier Rose et au Centre médical.*

## 20 mars 2017

- Réduction de loyer contre travaux.
- Révision de l'indemnité des élus - *pour tenir compte d'une augmentation du point d'indice sur lequel sont indexées les indemnités des élus.*
- Ouverture de crédit d'investissement avant le vote du budget - *nécessaire pour régler les quelques factures d'investissement en cours.*
- Vote des comptes de gestion 2016 (sauf lotissement du Vieux Moulin) - *cf. encart sur l'organisation budgétaire de l'année.*

### 13 avril 2017

- Cession d'un tracteur - *vente d'un très vieux tracteur à un tiers.*
- Remise de loyer contre travaux
- Subventions aux associations - *le conseil municipal adopte une liste nominative des associations avec le montant de leur subvention.*
- Taux de fiscalité directe locale - *adoption des taux pour 2017 de la part communale de la taxe d'habitation et des taxes foncières.*
- Vote du budget primitif 2017 - *cf. encart sur l'organisation budgétaire de l'année.*
- Affectation du résultat 2016
- Vote des comptes administratifs 2016 - *cf. encart sur l'organisation budgétaire de l'année.*
- Vote du compte de gestion 2016 du lotissement du Vieux Moulin - *cf. encart sur l'organisation budgétaire de l'année.*

### 30 mai 2017

- Demande par un particulier de remise sur les intérêts de retard dans le paiement d'une taxe d'aménagement - *demande rejetée par le conseil municipal.*
- Changement de statuts du SDE09 - *suite à la création des nouvelles communautés de communes.*
- Aire de jeu - *adoption du projet, du plan de financement et autorisation de demander des subventions.*
- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement - *rapport réalisé chaque année par le SMDEA présenté au conseil et disponible en mairie.*
- Adhésion au SDIAU - *cf. article sur les*

*coopérations intercommunales.*

- Subvention à Alter Echo Prod - *association partenaire qui organise des concerts au centre culturel.*

### 11 juillet 2017

- Autorisation d'engager des dépenses - *autorise le maire à engager les dépenses pour les travaux à l'école, place de l'Ecole Vieille et au Quartier Rose.*
- Révision du plan de financement de l'aire de jeu.
- Mise à jour du règlement intérieur de la restauration scolaire.
- Convention de fourniture de repas pour l'école auprès du collège du Mas d'Azil - *changement de fournisseur pour la restauration scolaire.*
- Désignation de deux délégués titulaire au SMDEA - *confirmation des deux titulaires et élection d'un suppléant cf. article sur les coopérations intercommunales.*
- Subvention à Alter Echo Prod (versement du solde)

### 29 août 2017

- Convention marche mutualisée de voirie 2017 - *déclaration d'intention pour éventuellement faire passer des travaux de voirie dans un marché groupé avec la communauté de communes.*
- Cession du réseau de gaz à Finagaz - *régularisation suite au changement de gestionnaire du réseau de gaz du centre commercial et Quartier Rose en 2015.*
- Réparation du toit du préau demande de subvention - *réfection complète du toit du préau de l'école pour parer au risque d'écroulement.*

- Acquisition de panneaux de signalisation routière - *panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération pour le village et les hameaux.*
- Subvention d'équipement de la restauration scolaire - *suite au changement de fournisseur, passage en liaison chaude, demande de subvention au Département pour l'achat de matériel.*
- Rapport du maire suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes - *cf. article dédié.*

### 25 septembre 2017

- Tarification de la restauration scolaire - *création d'un tarif adulte pour les animateurs périscolaires et les enseignants.*
- Tarification centre culturel - *création d'une caution pour les clés remises aux responsables d'activité.*
- Reversement excédent panneaux photovoltaïques - *cf. article dédié.*
- Approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) - *commission de la communauté de communes, composée de représentant de toutes les communes, et qui évalue le coût des compétences transférées à la communauté de communes. Ce rapport concernait le transfert de l'entretien de la voirie communale.*
- Réparation du toit du préau : choix du fournisseur - *réfection complète du toit du préau de l'école pour parer au risque d'écroulement.*

### 10 octobre 2017

- Adhésion de la Communauté de communes au SMECTOM - *suite à la création*

*des nouvelles communautés de communes, les communes de la Lèze organisent elle-même le ramassage des ordures ménagère et souhaitent le faire faire par le SMECTOM. Le conseil doit donner son accord.*

- DETR 2016 plan de financement définitif - *pour le versement du solde de la subvention 2016 (aménagement de l'accès à l'école).*
- DETR 2015 plan de financement définitif - *pour le versement du solde de la subvention 2015 (travaux d'économie d'énergie à la mairie et au centre médical).*

### Organisation budgétaire de l'année

- En début d'année : chaque année le Conseil municipal vote le budget primitif (qui peut être ajusté en cours d'année par des modifications budgétaires), qui vaut autorisation pour le Maire d'encaisser les recettes et d'utiliser les crédits municipaux
- En cours d'année : le Maire ordonne les dépenses et les recettes, le Trésorier du Mas d'Azil réalise les dépenses et perçoit les recettes de la Commune. Chacun tient sa comptabilité. Celle du Maire s'appelle le compte administratif, celle du Trésorier s'appelle le compte de gestion
- Année suivante : le Maire présente son compte administratif et le Trésorier son compte de gestion au Conseil municipal, les deux devant être rigoureusement identiques. Le Conseil municipal les valide, ou peut les rejeter (rarisime). Le protocole exige que le Maire sorte de la salle du conseil avant le vote et revienne après.

## NAISSANCES

NOMS et Prénoms	Dates
RIVIERE Arthur, Swann .....	6 janvier 2017
ZUCCHI Mary-Sara .....	10 mai 2017
TAMISIER Tim, Georges, Jacques .....	18 juillet 2017

## MARIAGES

NOMS et Prénoms	Dates
AUTHIE Patrick, Claude, Louis et BRABANT Laura, Monique .....	6 janvier 2017
BARAT Arnaud, Christian, Alain et MIGLIORINI Sandrine, Sidonie .....	23 septembre 2017

## DÉCÈS

NOMS et Prénoms	Dates
SOULERE, veuve DUPUY, Amandine .....	27 décembre 2016
VALANCIE, épouse HODEE, Cécile .....	28 décembre 2016
MUREU, veuve BALDOMERO, Laurence .....	12 janvier 2017
BODAR, épouse CHRIST, Jeanne, Céline, Emilie .....	30 janvier 2017
SANCHEZ Alain, Evariste .....	30 janvier 2017
GAYCHET Fernand; Jean .....	4 février 2017
ARSEGUÉL Michel, Claude, Denis .....	14 février 2017
THARY Sophie, Isabelle .....	23 février 2017
VERBAAN, veuve PALANQUE, Léna, Martina .....	15 mars 2017
OHMER, veuve BALAGUER, Antoinette .....	24 mars 2017
MACHICOT Germain, Sylvain .....	29 mars 2017
DUPUY, veuve SOULA, Cécile, Louise .....	5 avril 2017
MASSAT, veuve COTTES, Odette .....	25 juin 2017
PECH Alain .....	7 juillet 2017
DOUMENG François, René .....	31 juillet 2017
LASSERRE, veuve VIOLA, Irène .....	7 août 2017
DUMAS Roger, Joseph .....	15 septembre 2017
PELLERIN Audrey, Vanessa .....	5 novembre 2017
CLOUZET Christian .....	17 décembre 2017

# L'Arize, ses ruisseaux, des sources et des puits...

Derrière ce bel écran que constitue l'alignement de maisons qui fait pour moitié le lit de l'Arize, se cache le cœur des Bordes au caractère moyenâgeux avec ses ruelles et "cantous" empierrés, ses façades à colombages, ses porches étroits et ses clés de voûtes datées ou sculptées aux armoiries d'anciennes familles. Nombreux sont les peintres locaux ou d'ailleurs qui ont immortalisé notre village, ses hameaux et surtout notre rivière.

Le décor central étant dressé, il apparaît nécessaire, surtout aux yeux de nos jeunes et des nouveaux habitants, de faire une ballade sur le territoire de notre commune en y plantant le nom des nombreux ruisseaux, celui des principales sources naturelles et celui des puits. Autant de lieux-dits qui chantent à nos oreilles et qui fleurent bon le patois local.

Les Bourguères ou Bartaragnas, Resséjac, Rousségot ou Porte-Païchère, Pignot ou Eycheil, Gallianes, Lagrémounal, Malaquit et celui des Bourrets : ces ruisseaux se déversent dans l'Arize sur sa rive gauche.

Côté rive droite, ils sont aussi nombreux et certainement un peu plus longs avec des dénominations différentes selon le val, la combe ou le plateau traversé. Celui de Friquet se termine en ruisseau des Mancés. Les Fites devient celui des Laques avant de se terminer en Salenques.



L'Arize à Rébailou

A Bries s'écoule le Rébailou, appelé dans sa partie supérieure ruisseau de Biscagne, puis des Lannes. Enfin le plus capricieux de tous, celui de Marveille, enjambé par le pont de la Croix, est la réunion en amont de celui du Pilat, du Devant les Soules (Carla-Bayle) et du Ladevèze.

Les fontaines naturelles de Rousségot, de Pignot, de Lapeyrère et des Bourrets (à 100 mètres à gauche après le chemin du Pitou et en direction de Porte-Cluse) continuent encore de couler. Elles ont, pendant des siècles, ainsi qu'une cinquantaine de puits surmontés de pompes mécaniques, alimenté jusqu'aux années cinquante les besoins des Bordésiens et des Bordésiennes. Deux belles originalités sont à voir également : il s'agit du grand puits cou-



Fontaine de Lapeyrère



Fontaine de Roussegot

vert en plein cœur des Bourrets et celui, plus petit, du chemin des Serres.

Pour conclure cette promenade autour de l'Arize et de l'eau, faites-vous raconter par les plus anciens les inondations impressionnantes que subissait notre village et son hameau Rébaillou. Aujourd'hui, elles sont de plus en plus rares. Ecoutez-les vous parler de la traversée des Bordes par de multiples troupeaux (de 2 à 18 vaches et bœufs) allant s'abreuver, deux fois par jour à la rivière, soit au Pousadou, à la passerelle, au Prat Bésinal ou derrière l'Eglise. Enfin, imaginez les nombreuses lavandières, des corbeilles de linge sur leurs brouettes, allant rincer aux deux lavoirs, aujourd'hui détruits, en amont et en aval du village.

Cette Arize, souvent capricieuse, a également fait tourner, au cours des siècles, trois moulins à eau. Du plus ancien au plus récent : au bas du Coustou (détruit depuis très longtemps), celui des Salenques et enfin le plus familier, Le Moulin (face à Labourdette sur le chemin de Lagrémounal).

Courageux marcheurs, amoureux d'insolite, curieux de tout, partez à la découverte de ces lieux : ils vous enchanteront. Bonne promenade !

B.D.

Qui sont-elles ? Où sont-elles ?



# Napoléon PEYRAT

## la beauté harmonieuse

Né le 20 Janvier 1809 à Rébaillou où était regroupée toute sa famille (au lieu-dit Le Bûcher, en amont et en aval de l'emplacement de la menuiserie de Gabriel Soula, décédé), Napoléon PEYRAT est le fils de Jean-Eusèbe PEYRAT et de Marguerite GARDEL. La vie des PEYRAT se partageait entre le village des Bordes et Larmissa, une ferme en pleine nature, au-delà d'Artigat.

Après une adolescence normale et une scolarité tout à fait réussie en Ariège, il part étudier à la Faculté Théologique de Montauban avant de se retrouver, à trente-huit ans, pasteur à Saint-Germain-en-Laye. Avant cette nomination et ce, pendant une dizaine d'années, Napoléon va découvrir Paris, le Quartier Latin, les abords du Luxembourg et revenir souvent sur ses terres ariégeoises. Durant cette période, il se lie d'amitié avec Lamennais, Sainte-Beuve, Béranger et avec le poète montalbanais Simon Précontal.

Historien (essentiellement du catharisme et du protestantisme), Napoléon PEYRAT est connu de nos jours comme l'auteur, en 1842, de "L'histoire des pasteurs du Désert" et durant la période 1870-1872 de "L'histoire des Albigeois". A l'époque, les critiques sur cette prose poétique s'abattirent, sans ménagement, sur PEYRAT. Il fut reproché à l'historien sa fantaisie excessive, ses inventions désinvoltes et ses conjectures exprimées sur le ton de certitudes indiscutables.

Poète local, sans doute ! Mieux que cela, son régionalisme ne saurait être détaché d'un mes-



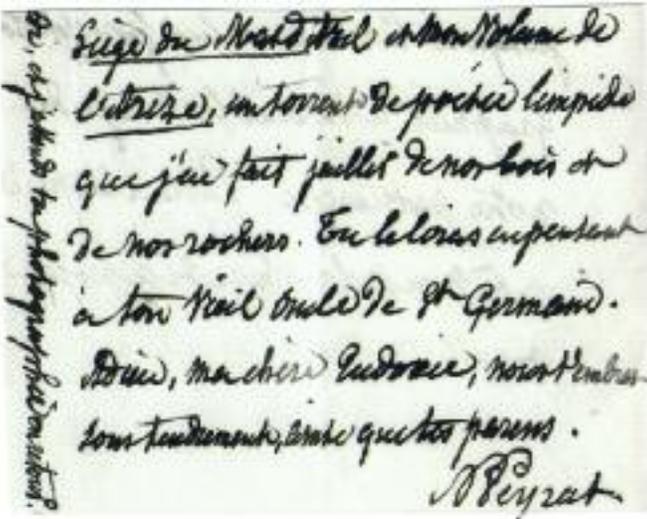
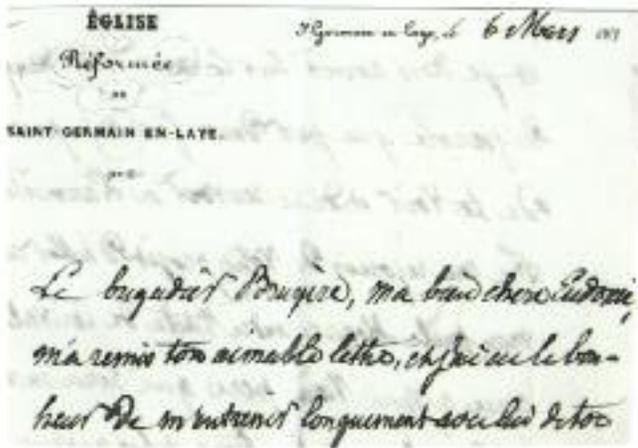
sage d'universalité. Respirant à longs traits les effluves du romantisme, il publie en 1833, sous le pseudonyme Napol-Le-Pyrénéen, dans l'anthologie des poètes français vivants une "Ode à Roland", un poème qui souleva l'admiration de tous les lettrés de la capitale. Il aura fallu plus de trente ans pour que l'on sache qui en était l'auteur !

En 1862, PEYRAT publie, sous son vrai nom, un premier recueil de vers : L'Arise. En 1874 et 1877, deux autres suivront : La Grotte d'Azil et Les Pyrénées. A chaque instant de ses poèmes surgissent, ici ou là, ces noms chéris de notre terroir : Radalénque, La Quero, Roquebrune, Camp Batalhé, les Salenques, Braqueberré, Rebaillou, Ramos (Rams le très vieux Bordes), Balaguer (c'est Marveille) Prat Bésinal ou encore

Berbesiel. PEYRAT nous fait saliver avec le cèpe de Gabre, de Bellevue, de Biscagne, avec la châtaigne de Coumegnou. L'Arize, les sources de Castagnes et de Pignot sont souvent présentes. Il chante la nature de notre contrée : le rossignol, la fauvette, le roitelet, le bouvreuil... Même si nombre de poèmes restèrent méconnus, Victor HUGO et LAMARTINE (rien que ça !) louèrent cette poésie très biblique, automnale et très cantabre de PEYRAT. Et Anatole FRANCE,

dans la Vie Littéraire, qualifia, en 1924, Napoléon PEYRAT de "joyau du romantisme". Napoléon Peyrat est décédé le 4 Avril 1881, à Saint-Germain-en-Laye où il est enterré après 40 ans de ministère. Sa tombe est entretenue et visible au cimetière protestant de la ville des Yvelines. Plusieurs rééditions de son œuvre ont été réalisées à la demande de l'Association des Amis de Napoléon PEYRAT, dont le siège social est en mairie des Bordes-sur-Arize.

BD



En-tête et pied d'une lettre (6 mars 1869) de Peyrat écrite à une nièce de Sabarat prénommée Eudorie.

# Fernand ICRES

## la violente pensée

Fernand ICRES est né aux Bordes-sur-Arize le 15 Novembre 1856, dans la rue d'en bas qui porte aujourd'hui son nom. Sa demeure natale, présentement Maison du Patrimoine, affiche une belle façade à colombages en bois sur fond blanc cassé côté Arize et est tout à fait visible depuis le pont ou la place Ladevèze. Après une jeunesse et une scolarité partagée entre Le Mas d'Azil et notre village, Icles part pour Paris en 1878 pour y préparer l'Ecole des Chartes (diplôme d'archiviste-paléographe, conservateur d'archives ou des bibliothèques).



A 22 ans, ICRES découvre la capitale avec ses lumières, son faste, sa vie trépidante, son creuset culturel et ses loisirs. Trop de sollicitations lui font oublier ce pourquoi il était monté à Paris. Avant d'envisager une carrière dans la poésie, il sera instituteur.

Dès lors, fort de rencontres diverses et variées, Icles s'engage derrière plusieurs mouvements de pensée. Plus ou moins satiriques. Plutôt anars. Farfelus certainement. Il fera donc partie des Hydropathes, des Zutistes, des Jemenfou-tistes ou encore des Hirsutes. Icles y côtoie aussi bien Charles CROS que son voisin et ami pyrénéen TAILHADE.

Fernand ICRES signe des papiers, des éditoriaux, des poèmes dans plusieurs revues du quartier Saint Germain ou de Montparnasse. Il fréquente assidument le cabaret, le théâtre sur les grands boulevards et affectionne tout particulièrement le café-concert "Le Chat Noir", situé en pleine Butte Montmartre. Les scènes de music-hall l'attirent, les plaisirs de la vie parisienne aussi !

Une prise de position au sujet de Fernand ICRES souvent racontée : ayant assisté à une décapitation au Château de Vincennes, le poète ariègeois deviendra le chantre de la lutte contre l'usage de la guillotine et un adepte sans concession de l'abolition de la peine de mort.

**Profil en plâtre de Fernand ICRES coulé par Roger DELBERT en 1967 d'après le moule (réalisé par ICRES lui-même en 1887) et prêté par Mademoiselle Denise CABANAC qui le possédait.**



Un combat qu'il ne mènera pas longtemps. En effet, ICRES va devoir revenir au pays, à Castex, plus exactement, pour se soigner. Hélas, il mourra le 14 Septembre 1888, à l'âge de 32 ans, des suites d'une phtisie.

Parmi les œuvres publiées de Fernand ICRES, il faut signaler

“Les Bouchers”» (pièce de théâtre, plusieurs fois jouées), “Farouches”, “Les Fauves”, “Panurges” (livrets de poésie) ou “Le Justicier” (roman dont l'intrigue et l'action se déroulent au Mas d'Azil). Tous les écrits de ICRES, sans exception, sont signés d'un pseudonyme sous forme d'anagramme : Fernand CRESY.

*“En vain le souvenir dans le cœur des hommes  
Sur ce roc par mes vers je veux éterniser  
Malgré le temps qui fuit et le peu que nous  
sommes.*

*Le parfum d'une fleur et l'émoi d'un baiser“.*

Ce quatrain devenu célèbre de Fernand ICRES, orne l'entrée de la Grotte du Mas d'Azil et est toujours visible au niveau du Solitaire.

B.D.

# Un exemple à suivre ?

Connaissez-vous la commune d'Ungersheim en Alsace ? C'est un village de 2000 habitants, où le maire et son conseil municipal ont pris des décisions assez radicales concernant la transition énergétique : Le but étant d'être le plus autonome possible en respectant un cahier des charges écologique. Sans dresser une liste exhaustive des initiatives écologiques, on peut d'abord citer l'écohaméau "Le Champré", ossature bois, isolation paille, système de phytodépuration avec roseaux et autres critères passifs (pour 15 KW au m<sup>2</sup>). Cette grande bâtisse héberge neuf familles. Tout a été réfléchi par et avec les habitants : plans, adoption de la charte zéro carbone et les dix principes de Bed-ZED(1), chantiers participatifs, etc...

Autre initiative, en cohérence avec la première : La légumerie-conserverie et ses 25 000 pots annuels de soupe, ratatouille et autres tomates. Cette coopérative "La Potassine" a permis la mise en place d'une cuisine collective bio en 2004, certifiée Ecocert au 3<sup>ème</sup> niveau ; Ainsi, à Ungersheim et dans les communes alentour, les élèves de primaire mangent tous les jours 100% bio pour 4,20 € depuis 2009 goûter inclus.

Les légumes proviennent de l'exploitation maraîchère bio : les Jardins du Trèfle Rouge (réseau Cocagne), huit hectares et vingt-cinq emplois en chantier d'insertion.

Concernant l'énergie, un parc photovoltaïque Hélioparc 68 ainsi que les installations réparties dans la commune assurent une économie annuelle de 30 000 euros. L'éclairage public per-

met une réduction de 40% par gradateurs et équipements LED. Une chaufferie à bois de 540 Kwatts a été installée pour alimenter sept bâtiments communaux dont la piscine.

Autre initiative : deux chevaux-cantonniers, Richelieu et Cozak, après un dressage zéro accident, permettent à la calèche scolaire de transporter les enfants et d'effectuer la traction maraîchère dans les jardins du Trèfle Rouge.

Si l'on ajoute Christophe, paysan-boulangier qui choisit ses variétés de blé et quelques-unes de ses recettes en se référant au cahier des charges boulangerie de Nature et Progrès, vous avez une petite idée de l'ensemble des initiatives des acteurs de la commune d'Ungersheim, réellement engagés dans la transition énergétique, avec passion, audace, échange, écoute, en fait, profondément humains.

Il ne s'agit évidemment pas de copier quoi que ce soit, chaque commune a ses problématiques, ses particularités et ses contraintes budgétaires, mais peut-être de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

Aux Bordes Sur Arize, nous avons déjà une centrale solaire qui, aujourd'hui, fonctionne bien. A Daumazan, nous avons également une autre centrale solaire, bien plus importante, à Montégut-Plantaurel, le foyer "Le Sabarthès" est chauffé avec des copeaux de bois. A Campagne Sur Arize, la ferme maraîchère de Porteclose fonctionne en Biodynamie. A 5 Km de Pamiers, un écovillage locatif sur le thème du développement personnel a été créé à Sainte Camelle.

On voit bien que des initiatives se créent un peu partout, mais rarement dans la même commune, mais ce n'est pas forcément important que les initiatives de ce genre se fassent dans la même commune. A mon avis, le plus impor-

tant, c'est qu'un nombre croissant de citoyens prennent conscience que la transition environnementale est inéluctable et urgente et qu'il faut mettre en œuvre une biodiversité des pratiques, mais en respectant les valeurs d'échange, d'écoute, de respect, avec une élaboration collective des projets.

Tout passe par l'humain. Selon Rob HOPKINS (2) il faut que 17 à 18 % des citoyens s'engagent pour basculer réellement dans la transition.

S.K.

Notes :

- (1) BedZED : Beddington Zéro Energy Développement est un îlot résidentiel de 82 logements dans le quartier londonien de Sutton. Le projet couvre 1,7 ha.
- (2) Voir les travaux de Rob Hopkins, enseignant en permaculture ; il vit à Totnes en Angleterre. Il est l'initiateur, en 2005 du mouvement international des villes en transition.

Site de la mairie d'Hungersheim : [www.mairie-hungersheim.fr](http://www.mairie-hungersheim.fr)









**“En plein art” : parcours artistique organisé aux Bordes sur le thème  
“Dérives” par l’association Jaipat. A Fouchet, l’œuvre présentée  
s’intitule “Diaphragme” et est signée Nadine TRESCARTES.**